

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE des SCIENCES AGRONOMIQUES de
BORDEAUX AQUITAINE

1, cours du Général de Gaulle - CS 40201 – 33175 GRADIGNAN cedex

MEMOIRE de fin d'études

Pour l'obtention du titre
d'Ingénieur de Bordeaux Sciences Agro

**Évaluer le risque de non-maintien des terres en AB sur
quatre territoires d'Ille-et-Vilaine**

-

Étude conduite sur les territoires de Rennes Métropole, l'Unité de Gestion Vilaine
EST, le bassin versant du Linon et le bassin versant du Couesnon

Graffard, Solenn

Spécialisation : APTERIA - Agricultures, Proximité et Territoires d'Ici et d'Ailleurs

Étude réalisée à : Agrobio35, 29 avenue des Peupliers, Cesson-Sévigné (35510)

Maîtres de stage : Eline Sabin

Enseignante référente : Adeline Alonso Ugaglia

THE FRENCH MINISTRY OF AGRICULTURE
NATIONAL SCHOOL of AGRICULTURAL SCIENCES and ENGINEERING
BORDEAUX AQUITAINE

1, cours du Général de Gaulle - CS 40201 – 33175 GRADIGNAN cedex

M A S T E R T H E S I S

Submitted in fulfillment of the requirements for the degree of
Agricultural Engineer, Bordeaux Sciences Agro

**Assess the risk of non-maintenance of organic farming
land in four areas of Ile-et-Vilaine**

-

Study conducted in the areas of Rennes Métropole, the Vilaine EST Management
Unit, the Linon watershed, and the Couesnon watershed

Graffard, Solenn

Specialisation : APTERIA - Agricultures, Proximité et Territoires d'Ici et d'Ailleurs

Study completed at : Agrobio35, 29 avenue des Peupliers, Cesson-Sévigné (35510)

Internship supervisor : Eline Sabin

Referente teacher : Adeline Alonso Ugaglia

Remerciements

Je souhaite tout d'abord exprimer ma profonde gratitude à ma maîtresse de stage, Eline Sabin, pour sa rigueur, ses conseils avisés et son accompagnement tout au long de cette expérience. Merci également aux membres du comité de suivi pour leur investissement dans le sujet et le temps qu'ils m'ont consacré, tant lors des réflexions collectives que dans les échanges plus informels.

Un grand merci à Camille Morel, qui a régulièrement pris de son temps pour m'aider à porter un regard neuf sur les outils développés durant ce stage, toujours avec bienveillance et patience. Merci également à Laura Toullet et David Roy, présents ponctuellement pour m'orienter grâce à leur expertise précieuse.

Je tiens à remercier chaleureusement les agriculteurs qui ont accepté de répondre à mes questions. Leur engagement et leur persévérance face aux difficultés m'inspirent un profond respect. Merci à Yann, directeur d'Agrobio 35, pour m'avoir offert la meilleure des initiations à la sociocratie et pour son réservoir de blagues infini. Merci à Jeanne, Élodie et Jérémy de m'avoir fait découvrir, le temps d'une journée, les actions concrètes menées auprès des agriculteurs au quotidien. Merci à tous les autres pour les discussions partagées pendant les pauses et le temps du midi, toujours drôles et enrichissantes.

Je remercie sincèrement toute l'équipe pédagogique d'APTERIA, qui m'a permis de donner du sens à ma future vie professionnelle et de ressentir une grande fierté à l'idée de devenir ingénieure agronome. En particulier, je tiens à remercier Adeline Alonso Ugaglia pour son encadrement précieux, ses conseils avisés ainsi que pour son soutien face aux épreuves que j'ai traversées.

Je souhaite aussi remercier les étudiants de la promotion 2024 d'APTERIA avec qui j'ai l'impression d'avoir vécu milles aventures en une seule. Merci à tous mes amis de BSA pour ce bout de vie partagé ensemble et enfin merci à Alice, Joséphine, July, Linaëlle, Alice et Nolwenn d'avoir toujours été là.

Enfin, merci à ma famille élargie pour l'amour et le réconfort qu'elle m'apporte au quotidien.

Sommaire

Introduction.....	1
-------------------	---

1 Comprendre les risques et prioriser l'aide aux fermes AB pour maintenir les surfaces dans un contexte territorial et structurel tensiogène.....3

1.1 Un contexte fragilisant pour les fermes en AB, entraînant des déconversions, en plus des départs à la retraite 3

1.1.1 Dépréciation des produits issus de l'AB auprès des consommateurs et diminution des aides publiques	3
--	---

1.1.2 Le foncier AB : une structure fragmentée et subissant des pressions.....	4
--	---

1.1.3 L'enjeu de la transmission des fermes AB dans le cadre du renouvellement de la génération agricole en cours.....	6
--	---

1.1.4 Des arrêts de certification AB davantage liés à des changements de pratiques qu'à des arrêts d'activité	7
---	---

1.2 La transmission : un moment à risque pour le maintien des fermes en AB 8

1.2.1 Un processus ralenti par des blocages psycho-sociaux	8
--	---

1.2.2 Des écarts de profils importants entre cédants et repreneurs.....	8
---	---

1.2.3 L'enjeu de l'anticipation et de la préparation de la transmission	9
---	---

1.3 L'Ille-et-Vilaine : un territoire historique d'élevage enregistrant un nombre croissant d'arrêt de certification AB et des eaux très dégradées ...10

1.3.1 Une forte empreinte de l'élevage laitier mais une dynamique d'installation portée par les productions végétales	10
---	----

1.3.2 Une ressource en eau fortement dégradée : l'AB comme levier d'amélioration	11
--	----

1.3.3 Des arrêts de certification AB en légère hausse	12
---	----

1.3.4 Des acteurs publics et associatifs agissant auprès des fermes AB en difficulté	13
--	----

1.4 Une étude pour comprendre et prévenir les risques de non maintien des terres en AB.....14

1.4.1 La volonté d'Agrobio35 d'ancrer des actions pour le maintien des terres en AB dans ses pratiques courantes	14
--	----

1.4.2	Concevoir des méthodes pour évaluer le risque de non maintien en AB des fermes d'Ille-et-Vilaine	15
1.4.3	Une approche par l'évaluation du risque de non maintien en AB.....	15
1.4.4	Une étude de l'acceptabilité d'un outil d'autodiagnostic permettant de pérenniser l'évaluation du risque	16
2	Une approche analytique et comparative pour comprendre et évaluer le risque de non maintien en AB.....	17
2.1	Collecte de données quantitatives et qualitatives via des entretiens directifs et semi-directifs.....	17
2.1.1	Des données regroupées autour de quatre thématiques pour évaluer les fermes	17
2.1.2	Des informations récoltées par l'intermédiaire de questions fermées pour assurer la comparabilité entre fermes	19
2.1.3	Des entretiens semi-directifs pour étudier l'acceptabilité d'un outil d'autodiagnostic.....	20
2.2	Un large échantillon de fermes aux profils très variés situées sur les zones de captage prioritaires	21
2.2.1	Un territoire d'étude calqué sur les zones de captage prioritaires des bassins versants ciblés	21
2.2.2	Un échantillon de fermes sans critères de sélection pour anticiper tous les types d'arrêts de certification à l'AB	22
2.3	Une double méthode d'analyse quantitative et qualitative pour évaluer le risque de non maintien en AB des fermes	23
2.3.1	Une évaluation ferme par ferme du niveau de risque de non maintien en AB fondée sur les notes obtenues à des indicateurs	23
2.3.2	Une redéfinition des dimensions et des indicateurs pour une évaluation plus précise du risque de non maintien en AB	24
2.3.3	Une analyse quantitative et catégorielle pour identifier les facteurs de risque et leur lien avec le profil des fermes.....	26
3	Des outils d'évaluation du risque pertinents mais présentant des lacunes : difficultés à prendre en compte l'unicité de chaque situation de ferme et impact seul limité.....	27
3.1	Des fermes chez lesquelles on met en évidence des risques de non maintien en AB communs et filière-spécifiques.....	27

3.1.1	Des fermes avec une faible maîtrise du foncier et en proie à des pressions foncières externes.....	27
3.1.2	Des fermes avec une commercialisation peu sécurisée, une charge administrative importante et plutôt pessimistes quant à l'avenir de l'AB.....	28
3.1.3	Un contraste entre les difficultés rencontrées par certains types de production et la résilience des fermes bovins lait anciennement établies	30
3.1.4	Un système de notation qui doit être repensé pour ne pas sous-évaluer le risque de déconversion ou d'arrêt anticipé	31
3.2	Le projet de transmission, un facteur différenciant pour le risque de non-maintien en AB	32
3.2.1	Une faible proportion de cédants qui d'ores et déjà ont trouvé un repreneur	32
3.2.2	Des fermes d'apparence ouvertes à des projets d'installation variés	33
3.2.3	Des fermes sans repreneur se jugeant peu transmissibles et confirmant une faible transmissibilité en AB.....	34
3.2.4	Un système de notation à adapter pour durcir l'évaluation des fermes sans repreneur ni démarches effectuées	35
3.3	Une faible acceptabilité d'un autodiagnostic à renforcer via la sensibilisation préalable des fermes aux risques	37
3.3.1	Un accueil favorable du questionnaire réalisé par téléphone	37
3.3.2	Une faible acceptabilité vis-à-vis d'un autodiagnostic à remplir en ligne	38
3.3.3	Une réflexion nécessaire sur la présentation et la mise en œuvre de l'autodiagnostic	39
3.4	Aller au-delà des accompagnements individuels déjà existants pour garantir le maintien des terres en AB	40
3.4.1	Des dispositifs d'accompagnement variés dont l'efficacité demeure limitée face au contexte défavorable de l'AB	40
3.4.2	Une adaptation des stratégies territoriales du maintien de l'AB : prise en compte des types de ferme et diminution des dépenses publiques.....	41
3.4.3	Les comités foncier locaux : rassembler les acteurs pertinents pour aider une ferme AB à transmettre en AB.....	42
	Conclusion.....	44

Liste des figures

Figure 1 : Pyramide des âges des exploitants agricoles en France métropolitaine, hors structures gérant les pacages collectifs (Agreste, 2022).....	6
Figure 2 : Carte des EPCI du département d’Ille-et-Vilaine (Ille-et-Vilaine Tourisme, 2022)	10
Figure 3 : Répartition des ferme AB par activité dominante, en Bretagne et en Ille-et-Vilaine, (auteure, 2025)	11
Figure 4 : Carte de l’état écologique des masses d’eaux en Bretagne (OEB, 2017).....	11
Figure 5 : Nombre d’arrêts de certification AB et de nouvelles fermes AB en Bretagne sur la période 2016-2023 (FRAB, 2024)	12
Figure 6 : Carte des accompagnements à l’installation et à la transmission en Ille-et-Vilaine en fonction des phases du projet (CIVAM 35, 2024)	13
Figure 7 : Schématisation de la structure du questionnaire de l’étude (auteure, 2025)	20
Figure 8 : Carte de la répartition des fermes enquêtées sur le territoire d’étude (auteure, 2025)	21
Figure 9 : Répartition des fermes de l’échantillon par type de production (auteure, 2025)....	22
Figure 10 : Pyramide des âges des chefs d’exploitation des fermes de l’échantillon (Agreste, 2022).....	23
Figure 11 : Répartition des fermes de l’échantillon selon leur proportion de terres en propriété (auteure, 2025)	27
Figure 12 : Catégories de réponses les plus fréquemment exprimées par les fermes concernant leur confiance dans l’avenir de leur filière AB (auteure, 2025)	30
Figure 13 : Répartition des fermes bovins lait selon leurs réponses à différents indicateurs, en comparant les exploitations installées avant et après 2005 (auteure, 2025)	31
Figure 14 : Priorité exprimée pour l’avenir des terres selon l’identification d’un repreneur ou non et le terme de l’arrêt d’activité (auteure, 2025)	35
Figure 15 : Comparaison du score final (hors bloc transmission) entre fermes en situation de transmission et fermes hors situation de transmission (auteure, 2025).....	35
Figure 16 : Comparaison du score final (hors bloc transmission) entre fermes en situation de transmission et fermes hors situation de transmission (auteure, 2025).....	35

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nouvelles certifications AB et arrêts de certification AB sur la période 2021-2024	7
---	---

Liste des abréviations

AB - Agriculture Biologique

BRCE - Bail rural à clauses environnementales

CIVAM - Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

CDOA - Commission Départementale d'Orientation Agricole

DRAAF - Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DREAL - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EPCI - Établissement public de coopération intercommunale

EI - Entreprise Individuelle

FNAB - Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique

FRAB - Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique

GAB - Groupement des Agriculteurs Biologiques

GAEC - Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

INRAE - Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

NIMA - Non Issu du Milieu Agricole

OEB - Observatoire de l'Environnement en Bretagne

ORE - Obligation réelle environnementale

PAC - Politique Agricole Commune

PAT -Projet Alimentaire Territorial

PLU(i) - Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)

RDI – Registre Départ Installation

RGA - Recensement Général Agricole

RM - Rennes Métropole

SAFER - Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

SAU - Surface Agricole Utile

SDREA - Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles

UGVE - Unité de Gestion de la Vilaine Est

Introduction

Dans ce mémoire, on entend l'Agriculture Biologique (AB) comme un mode de production agricole qui respecte le règlement européen en vigueur (Règlement (UE) 2018/848) précisant l'ensemble des règles à suivre concernant la production, la transformation, la distribution, l'importation, le contrôle et l'étiquetage et également des règlements complémentaires comme par exemple celui qui liste les substances autorisées dans ce cadre (pesticides, fertilisants, additifs...). On entend par exploitation en AB, une exploitation qui respecte ces règlements et qui, après avoir été contrôlée par un organisme certificateur agréé par les pouvoirs publics, dispose de certificats en attestant. Dans ce même cadre de définition on parle de surface en AB. Et enfin, on entend la conversion à l'AB comme la période de transition entre un mode de production dit « conventionnelle » et l'obtention de la certification AB. Par convention, dans ce mémoire, on entend par agriculture conventionnelle une agriculture qui ne relève pas du cahier des charges de l'AB. Il est cependant important de rappeler qu'elle englobe une variété de pratiques qui varient selon les contextes locaux, les cultures et les politiques agricoles.

Les premières aides nationales à la conversion à l'AB datent de 1991 et celles visant à son maintien ont été mises en place plus de quinze ans plus tard en 2007. Elles furent négociées par les producteurs déjà en place et qui ont obtenu des plafonds, certes inférieurs à ceux de la conversion, mais s'étalant tout de même de 7 500 à 10 000 € par an. A l'époque, les surfaces en AB étaient faibles et l'impact sur les financiers était donc réduit : 60 millions d'euros d'aide en 2012. Mais le nombre de conversions à l'AB a rapidement augmenté et par conséquent le nombre de ferme qu'il fallait aider à se maintenir en AB aussi. Sur la période 2015-2020, l'impact financier prévu était presque trois fois plus élevé qu'en 2012 s'élevant à près de 160 millions d'euros. Ainsi, face aux difficultés rencontrées par l'État pour honorer ses engagements financiers, il a été décidé en 2017 de supprimer l'aide au maintien à l'AB, tout en conservant l'aide à la conversion. L'État a laissé aux bassins versants et aux régions la possibilité de prendre le relais sur cette aide au maintien, mais la plupart ont, à ce jour, cessé d'apporter leur soutien.

En 2023, on constate une baisse inédite de 2% des surfaces en AB correspondant à une perte de 54 000 hectares (Agence Bio, 2024) : un repli des surfaces qui concerne principalement les cultures fourragères et les grandes cultures en lien avec la baisse des cheptels certifiées en AB. Le nombre d'exploitations en AB, elle, progresse de 2%, mais à un rythme inférieur à 2022 (+3,5%). Ce constat s'explique au moins en partie par la baisse de la consommation de produits issus de l'AB par les ménages français. Leur pouvoir d'achat a en effet été entamé par la forte hausse de l'inflation à partir de 2022, elle-même liée à la reprise économique post-crise du Covid-19 et aux dérégulations engendrées par le conflit russo-ukrainien.

La diminution de la surface en AB est la conséquence de plusieurs phénomènes. Soit les fermes mettent fin à leur certification en AB et continuent leurs activités sans celle-ci, en changeant ou non leurs méthodes de production : on parle alors de déconversion. Dans d'autres cas, des agriculteurs transmettent leur ferme, d'un seul tenant ou non, à un ou des repreneurs et ces derniers choisissent de ne pas maintenir les surfaces en AB. Il convient de préciser que la transmission correspond au transfert de contrôle d'une exploitation dans son ensemble, d'un agriculteur cédant à un repreneur (Jeanneaux & Latruffe, 2023). Enfin, une ferme AB peut voir un segment de sa surface revenir à des agriculteurs en conventionnel au gré de décisions de

propriétaires ou encore être artificialisée, c'est-à-dire, selon l'article 192 de la loi Climat, perdre tout ou une partie de ses fonctions écologiques.

En 2025, malgré une légère reprise de la consommation de produits issus de l'AB, certaines filières restent particulièrement fragilisées. Par ailleurs, le renouvellement de la population agricole en cours laisse présager une multiplication des transmissions dans les années à venir, avec pour enjeu majeur de trouver des repreneurs prêts à maintenir les surfaces concernées en AB. Dans ce contexte, si l'on veut espérer voir la surface en AB croître, il ne s'agit pas seulement de convertir de nouvelles terres, mais aussi, et peut-être surtout, de préserver celles qui sont déjà en AB.

Ainsi, les structures d'accompagnement des fermes en AB, telles que les Groupements des Agriculteurs Biologiques (GAB) présents sur tout le territoire français, sont en première ligne de ce défi de taille. Agrobio 35, le GAB lié au département de l'Ille-et-Vilaine, situé à l'est de la région Bretagne, souhaite notamment mettre en place des stratégies pour maintenir les surfaces en AB sur ce territoire. Mais la structure se heurte à la difficulté d'accompagner les fermes en difficulté lorsque ces dernières ne se manifestent pas. Il arrive alors qu'elle prenne conscience du risque de non-maintien en AB trop tard, c'est-à-dire une fois que la ferme est déjà engagée, par exemple, dans une procédure de déconversion.

Désormais, Agrobio 35 souhaite donc pouvoir détecter les difficultés rencontrées par une ferme avant que celle-ci ne sorte de l'AB, afin de pouvoir intervenir en amont. Toutefois, compte tenu du grand nombre de fermes à suivre, il est nécessaire de disposer d'un moyen d'évaluer la gravité des difficultés observées dans chacune d'elles. Cela permettrait de hiérarchiser les situations et de déterminer quelles fermes accompagner en priorité.

Quels outils mettre en place pour mieux comprendre et évaluer le risque de non-maintien en AB des fermes d'Ille-et-Vilaine, et garantir que cette évaluation soit exhaustive à l'échelle du département afin de contribuer au maintien des terres en AB ?

La première partie de ce mémoire vise à comprendre le contexte national et en Ille-et-Vilaine qui sous-tend les dynamiques d'arrêt de certification de l'AB et mettre en lumière la stratégie lancée par Agrobio 35 pour maintenir les terres en AB. Elle justifie aussi notre choix d'approche pour cette étude de s'intéresser au risque de non maintien en AB pour tous les types d'arrêt de certification. La seconde partie permet d'exposer l'approche comparative et analytique mise en place pour comprendre et évaluer le risque de non maintien en AB ferme par ferme. Enfin, la troisième partie s'intéresse aux outils d'évaluation du risque, qui, bien qu'utiles, présentent des limites, notamment pour prendre en compte l'unicité de chaque situation de ferme et l'impact isolé de certaines mesures.

1 Comprendre les risques et prioriser l'aide aux fermes AB pour maintenir les surfaces dans un contexte territorial et structurel tensiogène

1.1 Un contexte fragilisant pour les fermes en AB, entraînant des déconversions, en plus des départs à la retraite

1.1.1 Dépréciation des produits issus de l'AB auprès des consommateurs et diminution des aides publiques

Les fermes en AB évoluent dans un contexte peu favorable. Les consommateurs expriment une perte de confiance quant aux bénéfices réels des produits issus de l'AB, qu'ils perçoivent de plus en plus comme trop coûteux et auxquels ils préfèrent de plus en plus les produits dits « locaux ». A cela, vient s'ajouter une diminution des finances publiques allouées aux fermes et aux filières en AB.

Une perte de confiance dans l'AB

Depuis 2020, la défiance envers l'AB s'est accentuée, nourrie par la perception d'une industrialisation croissante et d'écarts de normes trop importants entre les pays (Agence Bio, 2024). Beaucoup jugent que le cahier des charges s'est « assoupli », et la perception des consommateurs des bénéfices sanitaires et environnementaux du label s'est dégradée. En 2024, seules 40 % des personnes interrogées dans le cadre des enquêtes annuelles de l'Agence Bio se disent bien informées sur l'impact sanitaire de l'AB, et 38 % sur son impact environnemental. Dans ce climat de doute persistant, les produits labellisés AB et les magasins spécialisés souffrent d'une défiance de la part des consommateurs similaire à celle envers les grandes surfaces et les marques conventionnelles (Agence Bio, 2024).

Des produits AB perçus comme coûteux

En 2024, toujours selon les enquêtes annuelles de l'Agence Bio, le coût des produits issus de l'AB demeure le principal obstacle cité à leur consommation, un frein particulièrement marqué chez les consommateurs réguliers : 47 % de répondants chez les consommateurs contre 40 % chez les non-consommateurs (Agence Bio, 2025). Bien que le niveau d'acceptation de l'écart de prix entre les produits issus de l'AB et les produits conventionnels ait légèrement progressé entre 2023 et 2024, passant de 33 % à 35 %, il demeure bien inférieur à celui enregistré en 2017 (41 %). Conséquence directe de cet état de fait, la proportion de personnes déclarant se restreindre pour des raisons financières a diminué de 5% entre 2023 et 2024, passant de 44% à 39 %, mais la proportion de personnes qui évitent les produits issus de l'AB est, elle, restée inchangée, se maintenant à 86%. (Agence Bio, 2025)

Opposition entre produits AB et produits « locaux »

La crise du Covid-19 a modifié les habitudes d'achats alimentaires. Selon une étude de l'institut de sondage OpinionWay réalisée en avril 2020 auprès de 1 092 consommateurs, 45 % d'entre eux privilégieraient désormais les produits locaux, 39 % le « Made in France » et 29 % les produits issus de l'AB. (Opinion Way, 2020)

Depuis, une part non négligeable des consommateurs semble opposer les produits AB et les « produits locaux » qu'ils perçoivent comme plus « frais », « transparents » et « engagés en faveur des petites exploitations » (Agence Bio, 2024). Pourtant, cette opposition semble infondée car la vente en circuit court est plus fréquente dans les exploitations menées en AB. Les statistiques agricoles relèvent que 53 % d'entre elles commercialisent au moins une partie de leur production via un ou des circuits-courts (Agreste, 2023), c'est-à-dire un mode de commercialisation des produits agricoles impliquant au maximum un seul intermédiaire entre le producteur et le consommateur final selon le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Ainsi, la présence des produits AB a reculé dans la grande distribution, au profit d'autres labels ou de produits dits locaux (Agence Bio, 2025).

Diminution des finances publiques allouées aux fermes et aux filières

Entre 2015 et 2023, les aides environnementales versées aux fermes AB ont été réduites de moitié, alors que le budget global de la Politique Agricole Commune (PAC) ne baissait, lui, que de 5 % (FNAB, 2025). Cette chute s'explique notamment par la suppression de l'aide au maintien à l'AB datant de 2017. Les syndicats défendant le développement de l'AB comme la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB) ou la Confédération paysanne, réclament une augmentation des aides à des niveaux permettant une « concurrence loyale » avec les autres modes de production. Enfin, en 2025, la réduction de 10 millions d'euros de la dotation du fonds Avenir Bio a entraîné l'arrêt des appels à projets visant à soutenir le maintien et le développement des surfaces AB (Le Monde, 2025). Cette diminution des financements publics intervient alors que certaines filières rencontrent de fortes difficultés : la filière porcine, par exemple, enregistre une baisse de 10 % du nombre d'éleveurs entre 2023 et 2024, tandis que la filière volaille connaît une chute de 13 % de la production de poulets de chair sur la même période (Agence Bio, 2025).

Au-delà de la crise affectant l'attractivité de l'AB particulièrement pour certaines filières, les exploitations AB peuvent aussi être fragilisées par la structure de leur foncier et par la pression exercée par d'autres usages des terres.

1.1.2 Le foncier AB : une structure fragmentée et subissant des pressions

Le droit de fermage, instauré en 1946, a permis de sécuriser l'activité agricole sans exiger d'investissement foncier, favorisant ainsi la location de terres : la part de la SAU exploitée en location est passée de 40 % en 1930 à 65 % en 2020 (Agreste, 2021). Dans le même temps, les exploitations se sont agrandies et le nombre d'agriculteurs a diminué, alors que celui des propriétaires a augmenté. La transmission familiale contribue à ce phénomène en divisant les terres entre héritiers, multipliant ainsi le nombre de détenteurs et accentuant le morcellement. Cette fragmentation se traduit concrètement pour les agriculteurs locataires, qui doivent

désormais gérer en moyenne quatorze bailleurs, contre seulement quatre en 1980 (Blin et al., 2023). Faute de données spécifiques à l'AB, on peut supposer que les tendances observées en matière de morcellement s'y appliquent également, dans la mesure où elles relèvent principalement des dynamiques foncières générales.

Cette dépendance à la propriété foncière a pour principale conséquence de rendre les agriculteurs tributaires des choix des propriétaires, décideurs des modalités de la location. Ces derniers peuvent orienter l'usage des parcelles vers la production alimentaire ou non, favoriser une installation ou l'agrandissement d'une autre exploitation et imposer ou au contraire rejeter certains modes de production comme l'AB. L'installation devient ainsi un processus long et complexe : les agriculteurs doivent négocier avec plus d'une dizaine de propriétaires pour constituer un parcellaire cohérent : suffisamment grand et le moins morcelé possible. (La France Agricole, 2014) Sortir de ce modèle locatif reste difficile sans héritage foncier. Bien que certains cherchent à sécuriser leur activité en achetant des terres, les opportunités sont rares : les biens restent longtemps dans les familles et ne reviennent en moyenne sur le marché que tous les 75 ans (Courleux, 2011).

Au-delà d'un foncier agricole morcelé et peu aux mains de ceux qui le travaillent, celui-ci même est menacé par le développement d'autres modes d'utilisation des terres. Moins protégées que les espaces naturels ou forestiers, les terres agricoles sont les premières à être artificialisées (bâties, revêtues ou fortement modifiées par l'humain) : entre 2006 et 2014, deux tiers des terres artificialisées étaient agricoles (Agreste, 2021). Comme les deux tiers des sols artificialisés finissent par être imperméabilisés, c'est-à-dire perdus à l'échelle humaine (Agreste, 2021), les terres agricoles, y compris celles en AB, sont fortement menacées. Concrètement, le devenir d'une terre se joue dans un document d'urbanisme nommé Plan Local d'Urbanisme (PLU lorsqu'il est communal et PLUi lorsqu'il est intercommunal). Si une zone agricole (notée A) change de statut pour devenir une zone dite « à urbaniser » (notée AU), cela signifie qu'elle est destinée à l'urbanisation future et pourra accueillir des constructions, sous réserve que les aménagements nécessaires soient réalisés et que la collectivité en autorise la constructibilité. À cette pression de l'urbanisation, s'ajoute celle liée à l'utilisation croissante des surfaces agricoles pour la production d'énergies renouvelables. Qu'il s'agisse de méthanisation (fermentation de matières organiques) ou de panneaux photovoltaïques installés sur les parcelles, ces usages mobilisent du foncier agricole, accentuant la concurrence entre alimentation et énergie.

1.1.3 L'enjeu de la transmission des fermes AB dans le cadre du renouvellement de la génération agricole en cours

La population agricole française vieillit. Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitants a diminué dans toutes les tranches d'âge, sauf chez les 60-75 ans, comme le montre la **Figure 1**. En 2020, la moitié des exploitations agricoles était dirigée par au moins un exploitant âgé de 55 ans ou plus. Cela signifie que d'ici cinq ans, près d'un agriculteur sur deux pourrait partir à la retraite, ce qui représente un enjeu majeur. Bien que les agriculteurs en AB soient en moyenne plus jeunes (31% d'entre eux ont plus de 55 ans, contre 39% dans la population agricole totale), ils restent fortement concernés par l'enjeu du renouvellement de la génération agricole sur le départ.

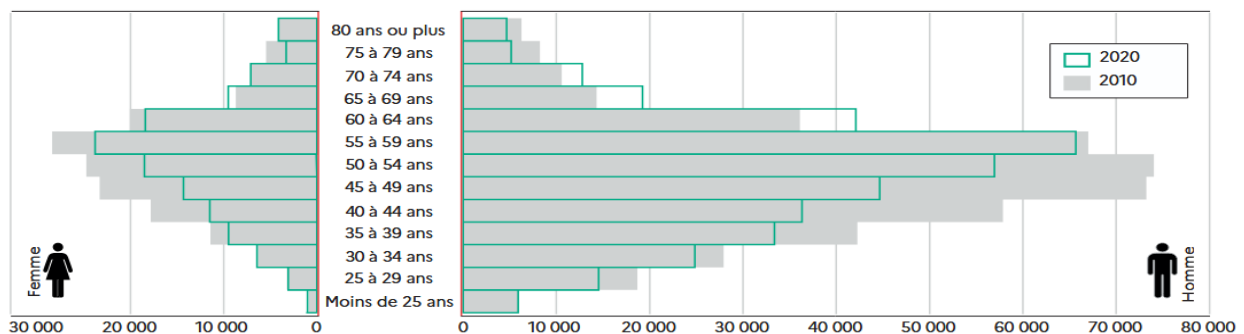


Figure 1 : Pyramide des âges des exploitants agricoles en France métropolitaine, hors structures gérant les pacages collectifs (Agreste, 2022)

Or, face à cela, le nombre de repreneurs, lui, ne cesse de diminuer chaque année. En 2023, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) recense 13 621 installations de chefs d'exploitation, soit une baisse de 3,6 % par rapport à 2022. (MSA, 2025). Les dernières observations montrent que la tendance est similaire en AB. Les données d'Inosys, réseau produisant des références sur le fonctionnement et la durabilité des systèmes d'élevage français, indiquent un net recul des projets d'installation en AB au Recensement Agricole Général de 2020 (Terre Net, 2024). Or, une ferme non reprise au moment du départ en retraite a peu de chances de l'être par la suite : une fois ses terres absorbées par une autre exploitation et les bâtiments vendus séparément, le morcellement du bien rend toute reconstitution quasi impossible (Gaté & Latruffe, 2019).

Le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA), outil réglementaire encadrant l'accès au foncier et orientant les autorisations d'exploitation, précise la manière dont le maintien en AB se positionne par rapport à d'autres critères lors de l'attribution d'une parcelle à une exploitation. Concrètement, le SDREA est organisé en priorités (la première étant souvent l'installation à titre exclusif) et en sous-priorités. C'est au niveau des sous-priorités que se situe le maintien en AB (cf. **Annexe I**) : si deux candidats se situent au niveau de la même priorité (deux installations de jeunes agriculteurs par exemple) alors c'est la sous-priorité qui les départage. La position du maintien en AB dans ces sous-priorités varie selon les objectifs propres à chaque région. C'est notamment sur le SDREA que les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) se basent lorsqu'elles préemptent une terre, c'est-à-dire quand elles l'achètent en priorité avant tout autre acquéreur grâce à un droit légal. Ainsi, leurs décisions en faveur ou non du maintien en AB sont directement déterminées par le contenu du SDREA.

D'autre part, différents outils permettent aux propriétaires de terres AB d'agir directement pour garantir que ces dernières soient maintenues en AB par le cédant: les Baux Ruraux à Clauses Environnementales (BRCE) et les Obligations Réelles Environnementales (ORE). Les BRCE sont des baux qui intègrent des clauses environnementales destinées à maintenir ou introduire des pratiques favorables à l'environnement (dont le respect du cahier des charges de l'AB), le respect de ces dernières impliquant une réduction du loyer pour le locataire. Les ORE constituent un dispositif foncier offrant une protection encore plus pérenne des terres AB (Chapon, 2023). Elles reposent sur des clauses similaires aux BRCE mais inscrites dans un contrat librement établi entre un propriétaire et un co-contractant, le plus souvent une collectivité publique. Comme le contrat est conclu directement avec le propriétaire, les obligations demeurent applicables en cas de changement de locataire, le nouveau bail devant alors reprendre les clauses environnementales prévues.

1.1.4 Des arrêts de certification AB davantage liés à des changements de pratiques qu'à des arrêts d'activité

En 2024, le nombre de nouvelles certification en AB reste supérieur au nombre des arrêts, maintenant un solde positif. Malgré tout, ce dernier diminue de façon continue et marquée depuis 2021 (Agence Bio, 2025), comme l'illustre le **Tableau 1** ci-dessous.

Année	% nouvelles certifications (+)	% arrêt de certification (-)	Solde (en %)
2021	14	4	+10
2022	8	5	+3
2023	7	5	+2
2024	7	6	+1

Tableau 1 : Nouvelles certifications AB et arrêts de certification AB sur la période 2021-2024 (auteure, 2025)

Ainsi, la baisse du solde s'explique à la fois par l'effondrement des conversions et par une hausse marquée des arrêts de certification. Une approche par l'évolution du nombre d'arrêts entre 2023 et 2024 permet de mettre en évidence cette dernière: ils sont passés de 3 054 à 3 726, soit une augmentation de plus de 20%.

On observe également un basculement dans les dynamiques à l'œuvre en termes de type d'arrêt de certification. Jusque-là, la majorité d'entre eux s'expliquaient par des arrêts d'activité (départs en retraite, liquidation judiciaire ou restructurations administratives), tandis qu'un tiers seulement relevaient de déconversion. Depuis 2023, la tendance s'inverse. Cette année-là, 55 % des arrêts de certification correspondaient à des déconversions, contre 33 % liés à des cessations d'activité, une dynamique qui se poursuit avec les mêmes ordres de grandeur en 2024 (Agence Bio, 2025). Aucune étude statistique de grande ampleur n'existe sur les causes précises des déconversions récentes mais on suppose toutefois qu'elles sont liées à la baisse de la consommation de produits issus de l'AB observée dès 2021. Cette baisse, survenue alors que le nombre de fermes certifiées était déjà élevé, a provoqué une crise de surproduction, incitant de nombreux producteurs, notamment dans le secteur laitier et les grandes cultures, à renoncer à leur certification pour retrouver des débouchés (Agence Bio, 2024). Il convient de préciser que certaines conversions récentes, réalisées entre 2019 et 2021 avaient relevé d'un opportunisme de marché : de nombreuses fermes céréalières de taille important ont mis un terme à leur certification dès les premiers signes de baisse des débouchés.

1.2 La transmission : un moment à risque pour le maintien des fermes en AB

1.2.1 Un processus ralenti par des blocages psycho-sociaux

Bien que les transmissions dans le cadre familial soient de moins en moins fréquentes, elles représentaient encore environ 40 % des installations en 2020 (Blin, 2023). Cependant, les logiques successorales ont évolué : il ne s'agit plus d'un modèle où le père désigne l'héritier. Désormais, les parents cédants attendent qu'un enfant manifeste lui-même son intention de reprendre, ce qui introduit une forte incertitude (Jacques-Jouvenot, 2014). Si celle-ci se prolonge, elle peut s'avérer préjudiciable. En misant exclusivement sur une reprise familiale, le cédant peut négliger d'autres options et accumuler un retard dans les démarches pour sa transmission (Bessière et al., 2008). Par ailleurs, même lorsqu'un repreneur, familial ou non, est identifié et perçu comme légitime, le cédant peut avoir du mal à se détacher de son outil de travail (Lobley et al., 2010). Si ce dernier souhaite rester actif, le partage de l'autorité devient délicat : si il tend à imposer sa vision, alors il risque de freiner l'autonomie du successeur, voire de provoquer son départ.

Au-delà de la difficulté à se détacher de leur outil de travail, de nombreux cédants ne considèrent pas leur ferme comme transmissible. Le réseau des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM), via ses services Installation/Transmission, a mis en évidence ce phénomène. Selon Sixtine Prioux du CIVAM Pays de la Loire, plus de la moitié des cédants à la tête de petites et moyennes exploitations, étant persuadés que leur structure n'est pas transmissible, ne s'inscrivent pas sur le Répertoire Départ Installation (RDI), un outil de mise en relation des agriculteurs n'ayant pas de repreneur ou qui cherchent un associé, et des candidats souhaitant s'installer. Même constat en Bretagne, où Juliette Blanchot du CIVAM Ille-et-Vilaine, relève 2 200 cessations d'activité annuelles, mais seulement 380 exploitations référencées au RDI en 2019. Ainsi, une part des cédants en AB, par manque de confiance dans la transmissibilité de leur ferme, renonce ainsi à toute démarche, mettant en péril la continuité de l'exploitation et de leur mode de production.

Enfin, le devenir de la maison d'exploitation au moment de la transmission constitue un enjeu central. En cas de cohabitation entre repreneurs et cédants, des tensions peuvent apparaître : les repreneurs peuvent regretter la perte d'indépendance que cela implique, tandis que les cédants peuvent être contrariés par des pratiques du successeur très différentes des leurs (Chizelle, 2019).

1.2.2 Des écarts de profils importants entre cédants et repreneurs

Un écart générationnel et sociologique se creuse entre les cédants, majoritairement âgés de plus de 55 ans et issus d'une agriculture modernisée, et les nouveaux installés. Dès 2016, les acteurs de l'installation agricole (Chambres d'agriculture, Jeunes Agriculteurs, réseau InPACT) constataient parmi ces derniers la montée des profils en reconversion, sans origine agricole ni formation préalable, appelés NIMA (Non Issus du Milieu Agricole) (Gazo, 2023). En 2020, ces derniers représentaient près de 60 % des nouveaux installés (Ministère de l'Agriculture, 2022).

Ces profils NIMA s'orientent davantage vers les productions végétales que vers l'élevage, s'installent souvent sur des surfaces plus petites, plus fréquemment en collectif, et privilégient les circuits courts dans leurs modes de commercialisation (Idele, 2019). Ainsi le Conseil

Economique Social et Environnemental (CESE) note une inadéquation entre les fermes disponibles et les profils des nouveaux repreneurs (CESE, 2020).

Sachant que près de 50% des agricultures AB actuellement installées sont des NIMA (Agence Bio, 2023), on peut supposer que l'écart de profil est moins grand entre cédant et repreneur AB que entre leurs homologues non AB. Mais il reste qu'une part non négligeable des exploitants AB sont issue du milieu agricole et/ou gère des structures agricoles dont la structure (taille, spécialisation, équipement) ne convient pas aux attentes des nouveaux candidats. En effet, depuis les années 1950, les fermes AB ont suivi les tendances générales d'agrandissement, de spécialisation et de renouvellement des équipements, aboutissant à deux courants : une AB intensive, spécialisée et une AB paysanne, plus diversifiée (Desclaux, et al 2009). Certaines exploitations peuvent donc être difficiles d'accès pour les repreneurs NIMA, notamment sur le plan financier, car ils disposent généralement de ressources limitées et doivent faire face à des coûts fonciers plus élevés. (Gueringer, 2020).

Par ailleurs, parmi les cédants issus du milieu agricole, une méfiance à l'égard des pratiques NIMA peut subsister. Ils peuvent craindre que leurs outils de travail et savoir-faire, auxquels ils sont parfois fortement attachés, soient profondément modifiés par le repreneur. Cette préoccupation conduit certains cédants à privilégier des repreneurs en conventionnel s'il les perçoit comme plus susceptibles de maintenir l'exploitation telle qu'il la connaît (Vançon, 2023).

1.2.3 L'enjeu de l'anticipation et de la préparation de la transmission

L'ensemble des freins à la transmission précédemment évoqués peut rendre cette étape intimidante pour certains cédants, les rendant plus susceptibles de repousser l'échéance. Or, repousser le moment de préparation à la transmission peut entraîner un désengagement vis-à-vis de l'outil de travail ou une mauvaise gestion (Mishra & El-Osta, 2008). La ferme devient alors fragile et risque d'être démantelée au profit d'exploitations voisines, ce qui compromet son maintien en AB si elle y était engagée. L'anticipation apparaît donc comme un levier clé pour la transmission des terres en AB.

Selon la bibliographie, la préparation à la transmission devrait idéalement commencer entre cinq et dix ans avant le départ à la retraite (Gaté & Latruffe, 2016). Des enquêtes de terrain menées par le GAB de Normandie confirment cette tendance en AB : les transmissions qui réussissent sont celles qui sont anticipées entre quatre et cinq ans à l'avance. Cette anticipation concerne autant les cédants que les repreneurs, qui doivent chacun accepter le rythme propre au parcours de l'autre. Il faut en moyenne douze à dix-huit mois pour vendre l'outil de travail lorsqu'un parcours à l'installation est engagé, alors même que le cédant souhaite souvent quitter rapidement sa ferme une fois le repreneur identifié. Ces démarches s'accompagnent de plusieurs contrôles, souvent longs, et leur attente est généralement mieux vécue lorsqu'elle a été anticipée. L'autorisation d'exploiter, obligatoire au-delà d'un certain seuil de surface, prend environ six mois à être délivrée, et l'avis de la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA) peut nécessiter plusieurs mois supplémentaires. Cette commission évalue notamment les conditions d'installation du repreneur, l'impact sur les exploitations voisines, l'équilibre territorial et la cohérence du projet avec les objectifs de la politique agricole départementale (Gault et al., 2013).

1.3 L'Ille-et-Vilaine : un territoire historique d'élevage enregistrant un nombre croissant d'arrêt de certification AB et des eaux très dégradées

La Bretagne est une terre historique d'élevage. Ainsi, 60% des exploitations bretonnes sont des exploitations d'élevage, parmi lesquelles 28% d'exploitations bovins lait, ce qui place la région au premier rang français en termes de nombre d'exploitations bovins lait (DRAAF BRETAGNE, 2024).

10

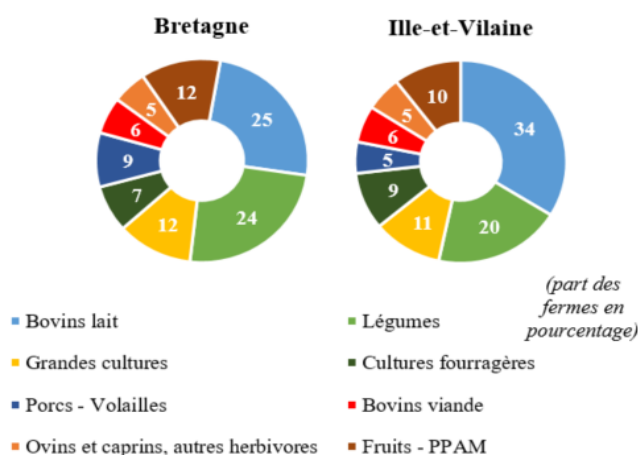


Figure 3 : Répartition des fermes AB par activité dominante, en Bretagne et en Ile-et-Vilaine, (auteure, 2025)

nouvelles fermes AB de la région alors que les fermes bovins lait représentent seulement 4% d'entre elles. Ces données semblent souligner un basculement progressif qui s'opère entre élevages bovins laitiers et productions végétales (cultures pérennes incluses), au profit de ces dernières.

1.3.2 Une ressource en eau fortement dégradée : l'AB comme levier d'amélioration

En 2017, seulement 2% des masses d'eau en Ile-et-Vilaine étaient en « bon état écologique » selon l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB) (**Figure 4**). Ce constat s'explique à la fois par la morphologie des cours d'eau, ainsi que par la pression exercée par l'intensification de l'agriculture laitière au sud de Rennes (OEB, 2023). Elle se manifeste notamment par la présence de nitrates issus de la fertilisation (élevage et cultures) et de polluants chimiques dans les eaux de surface et souterraines.

Pour répondre aux objectifs fixés par la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE 2000/60/CE), qui impose à tous les États membres d'atteindre un « bon état des eaux »,

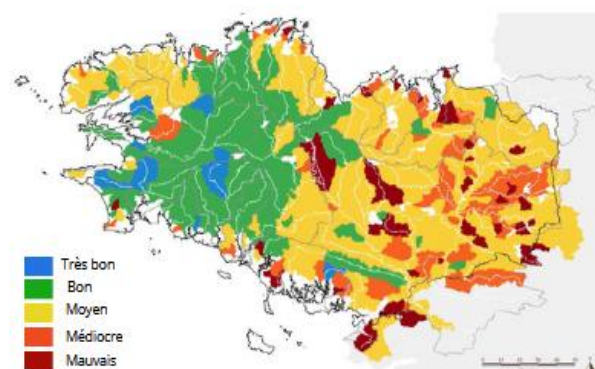


Figure 4 : Carte de l'état écologique des masses d'eaux en Bretagne (OEB, 2017)

plusieurs zones prioritaires ont été définies dans le cadre du Grenelle de l'environnement. En Ile-et-Vilaine, dix-sept captages d'eau potable sont aujourd'hui classés prioritaires : quatre par le Grenelle et treize par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne qui planifie la gestion de la ressource et des écosystèmes aquatiques à l'échelle Loire-Bretagne (DREAL Bretagne, 2023).

Des actions sont ainsi engagées dans les bassins d'alimentation des nappes phréatiques, principalement à travers des programmes agro-environnementaux (PAE) cofinancés par l'Union Européenne dans le cadre des politiques de développement rural (Amblard, 2019). Ces actions visent à faire évoluer les pratiques agricoles sur les parcelles à enjeux : assolements, rotations, cultures peu consommatrices d'intrants et parfois conversion

des terres à l'AB. En effet, et d'après Sandrine Rocard de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, dans un rapport de la Cour des comptes sur le soutien à l'AB, de nombreuses études identifient l'AB comme la « réponse optimale » pour réduire les pollutions agricoles, notamment celles affectant les ressources en eau (Cour des comptes, 2022).

En outre, face à la dégradation persistante de la qualité de l'eau, les pouvoirs publics cherchent désormais à mobiliser le foncier, et notamment le foncier AB, comme levier complémentaire aux modifications des pratiques (Legras et al., 2016). Dans cette perspective, différents outils sont mobilisés afin d'étendre les pratiques favorables à la qualité de l'eau sur un maximum de surfaces : BRCE, échanges de parcelles et acquisitions de foncier. Par ailleurs, depuis 2007, les Agences de l'Eau encouragent et subventionnent les acquisitions à hauteur de 40 à 70 %.

L'enjeu consiste dès lors à déployer les pratiques favorables à la qualité de l'eau sur la plus grande surface possible, en les introduisant là où elles sont absentes et en les consolidant là où elles existent déjà, avec, pour les terres en AB, la nécessité de garantir qu'elles restent en AB.

1.3.3 Des arrêts de certification AB en légère hausse

Malgré son statut de figure de proue de l'AB bretonne, l'Ille-et-Vilaine enregistre un recul de 2.2% de ses surfaces engagées en AB entre 2022 et 2023, soit une perte de 981 hectares. (FRAB, 2024) Si le solde reste positif en 2023 (59 entrées pour 38 sorties), il est en baisse constante depuis 2020 (**Figure 5**). Ce constat est le reflet d'un double phénomène : un ralentissement des installations et une hausse des arrêts de certification. En Bretagne, sur les 178 arrêts de décomptés en 2023, 30 % sont liés à des départs en retraite, 30 % à des déconversions, et 40 % à des arrêts anticipés (fatigue, maladie, reconversion professionnelle) (FRAB, 2024). Une répartition qui contraste avec celle observée à l'échelle nationale, où les déconversions représentent la majorité des arrêts (cf 1.1.4).

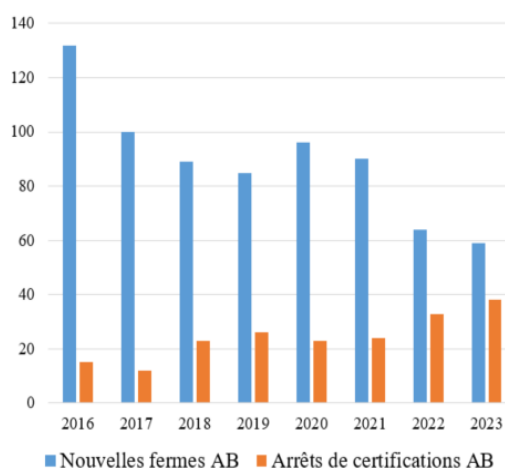


Figure 5 : Nombre d'arrêts de certification AB et de nouvelles fermes AB en Bretagne sur la période 2016-2023 (FRAB, 2024)

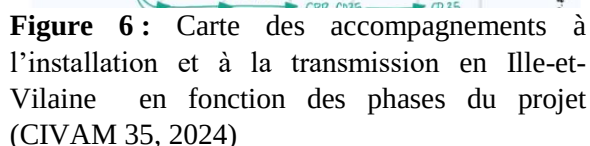
Une enquête menée par la FRAB en 2021 et 2022 auprès de 135 fermes bretonnes concernées par un arrêt de certification confirme la répartition en trois tiers observée en 2019-2020 (FRAB, 2023). Elle montre aussi un lien entre type de production et type d'arrêt de certification : les maraîchers sont les plus concernés par les arrêts anticipés, tandis que les éleveurs laitiers partent majoritairement à la retraite : ces derniers représentent 37% des départs à la retraite de l'échantillon. Cela s'expliquerait par les fortes contraintes du maraîchage (problématiques techniques récurrentes et faible rentabilité) et par la part importante des fermes bovins lait, qui représentent plus d'un quart des exploitations du département et sont donc logiquement plus nombreuses à atteindre l'âge de la retraite. Ces deux productions représentent à elles-deux la moitié des fermes régionales, ce qui pourrait expliquer la part relativement faible des déconversions par rapport aux tendances nationales.

En ce qui concerne les déconversions, il n'est pas identifié de lien avec un type de production en particulier, mais trois causes principales sont évoquées par les fermes concernées : difficultés

Quelle est l'incidence des arrêts de certification sur le devenir des terres des fermes enquêtées ? Dans le cas des déconversions, la totalité de la surface repasse logiquement dans un mode de production non AB. A préciser que 83 % des agriculteurs concernés déclarent ne pas avoir modifié leurs pratiques et continué à produire de « manière respectueuse de l'environnement » (termes utilisées dans l'article qui décrit les résultats de l'enquête). Pour les terres transmises (suite à un départ en retraite ou un arrêt anticipé), la tendance est globalement positive sur la période 2021-2022 : 88 % des surfaces sont reprises par un ou plusieurs agriculteurs, et 90 % d'entre elles restent exploitées en AB. Cela étant dit, la part des terres qui ne se maintiennent pas en AB lors d'une transmission progresse : un hectare sur dix en 2022, contre seulement un hectare sur trente il y a seulement trois ans. Dans 80 % des cas, ce retour au conventionnel s'explique par l'agrandissement d'une ferme voisine.

Parallèlement à ces menaces, de nombreux acteurs présents à l'échelle départementale et régionale proposent des outils et des dispositifs d'accompagnement susceptibles de favoriser le maintien des terres en AB.

Les acteurs publics territoriaux du département agissent principalement selon trois leviers pour maintenir les terres en AB : le foncier, la préparation de la transmission et le soutien aux fermes en difficulté. Dans le cadre de leur Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), de nombreuses collectivités (principalement EPCI et communes) ont comme point commun de viser la préservation des terres agricoles face aux dynamiques d'urbanisation et de s'assurer que cette agriculture soit « durable », sans toujours préciser ce que ce terme sous-tend. Peu mentionnent des actions spécifiquement ciblées sur le foncier ou les fermes en AB, à l'exception de deux EPCI : Rennes Métropole et Fougères Agglomération. Rennes Métropole ambitionne de convertir 100 % de son foncier agricole en AB d'ici 2030 en rachetant des terres menacées pour les redistribuer à des porteurs de projet AB (via une cellule de veille foncière avec la Région Bretagne, la SAFER et d'autres partenaires). Fougères Agglomération prévoit des actions pour « le maintien et développement de l'agriculture durable », notamment à travers la préservation du foncier et l'appui à la transmission. L'association Terre de Liens joue aussi un rôle important via sa foncière : elle



acquiert des terres grâce à l'épargne solidaire et les loue à des fermiers AB engagés dans une agriculture paysanne et de proximité.

Sur le volet transmission, les Chambres d'agriculture et les structures du réseau InPACT 35 (Terre de Liens, CIVAM Installation/Transmission, Agrobio35, Adage 35) peuvent apporter un appui aux cédants à différentes étapes de leur parcours : réalisation d'une annonce pour faire connaître leur ferme auprès des repreneurs potentiels, estimation de la valeur économique et patrimoniale de leur ferme, organisation de rencontres avec des juristes bénévoles pour débloquer des situations complexes, etc (**Figure 6**). Cette diversité d'intervenants permet une complémentarité des approches (technique/projet, individuel/collectif).

Enfin, plusieurs dispositifs visent à soutenir les fermes AB fragilisées, pour éviter les arrêts anticipés ou les déconversions. La démarche AgriBio Résilience, financée à 80 % par la région Bretagne, offre un accompagnement stratégique et technique (adaptation du système, diversification, commercialisation, accès aux aides, etc.). Elle est portée par Agrobio35, le GAB d'Ille-et-Vilaine, en lien avec près de la moitié des fermes AB. Pour les situations plus graves, d'autres structures comme Solidarités Paysans et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) peuvent se rendre directement sur les fermes pour apporter un premier soutien moral. Par ailleurs, la diffusion de formations contribue à renforcer la résilience des fermes AB et ainsi prévenir les déconversions et les arrêts anticipés.

1.4 Une étude pour comprendre et prévenir les risques de non maintien des terres en AB

1.4.1 La volonté d'Agrobio35 d'ancrer des actions pour le maintien des terres en AB dans ses pratiques courantes

Face aux difficultés rencontrées par plusieurs filières de l'AB dès 2021-2022, Agrobio35 a repensé sa stratégie d'action, d'organisation et de montée en compétences, afin de préserver les surfaces déjà en AB tout en favorisant de nouvelles installations. Cette dynamique a donné naissance, en 2022, au projet « Maintien des terres bio en bio », structuré autour de trois axes : le renforcement des compétences juridiques foncières des salariés, l'affirmation des positions du GAB sur la mesure « Zéro Artificialisation Nette » dans sa version non réversible et la montée en compétence des acteurs sur les leviers de protection du foncier AB (salariés, partenaires, collectivités).

Pour structurer ce travail à l'échelle départementale et coordonner les acteurs concernés, deux instances ont été mises en place : une « Commission Foncier Bio » externe, à visée stratégique, et un Groupe de travail foncier (GT foncier), chargé de définir et mettre en œuvre les actions prioritaires pour agir sur le foncier en AB. Le GT a pour objectif principal de sensibiliser les agriculteurs en AB ainsi que les collectivités sur les risques pesant sur les terres en AB, en créant des supports d'information et de formation à ce sujet. A titre d'exemple, la publication d'un guide pratique recensant les démarches pour transmettre ses terres tout en maintenant ses terres en AB est prévu pour l'automne 2025.

L'action centrale du GT foncier, sur laquelle il a été le plus actif jusqu'à présent, vise à mieux identifier les situations à risque de non-maintien en AB lors des transmissions, afin de pouvoir les anticiper et les accompagner efficacement. Dans ce cadre, a été créé l'outil « Bio Renfort »,

permettant au cédant d'analyser le potentiel de sa ferme pour différents scénarios de reprise. Deux stages ont également été encadrés en 2023 et 2024 pour approfondir le travail sur ces thématiques. Le premier, mené par Marie Vançon, a porté sur les freins et leviers à la transmission de fermes AB, à partir d'une enquête qualitative. Le second, conduit par Anaïs Augereau, a consisté en la création d'un outil pour évaluer concrètement le risque de non-maintien en AB des fermes au moment de l'arrêt de l'activité. L'étude présentée dans ce mémoire s'inscrit dans la continuité de ces travaux.

1.4.2 Concevoir des méthodes pour évaluer le risque de non maintien en AB des fermes d'Ille-et-Vilaine

A travers cette étude, Agrobio35 souhaite poursuivre l'identification des fermes à risque de non-maintien en AB lors de la transmission sur les territoires non enquêtés en 2024 et évaluer la pertinence d'un outil d'autodiagnostic pour permettre d'automatiser l'identification des fermes à risque. Le but affiché est également d'approfondir la compréhension des différents facteurs de risque en jeux.

Cependant, la recherche bibliographique précédemment effectuée, montre que se limiter aux seuls cas d'arrêts d'activité constitue une approche trop restreinte pour garantir la préservation de la totalité du foncier en AB. En effet, les conséquences économiques de la pandémie de Covid-19, amplifiées par l'inflation généralisée qui a suivi, ont provoqué des vagues de déconversion. Depuis cette période, le solde entre nouvelles certifications en AB et arrêts de certification n'a cessé de diminuer. En 2023, la part des arrêts de certification dus aux déconversions a dépassé celle liée aux départs à la retraite et aux arrêts anticipés. Plus encore, elle représentait cette année-là un peu plus de la moitié de la totalité des arrêts enregistrés. L'observation de cette tendance souligne qu'il est nécessaire de réexaminer et d'adapter la méthode d'évaluation afin qu'elle intègre également le risque lié aux déconversions, pour mieux anticiper et prévenir les pertes de foncier en AB.

Prendre en compte l'ensemble des types d'arrêt de certification en AB soulève ainsi plusieurs questions: les facteurs de vulnérabilité sont-ils identiques dans le cas des transmissions et dans celui des fermes susceptibles de remettre en question leur mode de production ? Comment adapter la manière de récupérer des informations auprès des fermes et la manière dont traiter ces informations afin de détecter également le risque d'une potentielle déconversion ? Comment adapter l'évaluation du risque pour des fermes évoluant dans des contextes variés et pour des exploitants se trouvant à différents stades de leur parcours professionnel ? Enfin, comment et auprès de qui évaluer la pertinence d'un outil d'autodiagnostic capable d'assurer la continuité de l'identification des fermes à risque ?

On se demandera alors quels outils mettre en place pour mieux comprendre et évaluer le risque de non-maintien en AB des fermes d'Ille-et-Vilaine, et garantir que cette évaluation soit exhaustive à l'échelle du département afin de contribuer au maintien des terres en AB.

1.4.3 Une approche par l'évaluation du risque de non maintien en AB

La notion de risque, qu'il s'agisse de risques naturels ou financiers, est le plus souvent définie comme l'éventualité de la survenue d'un événement dommageable résultant de l'exposition d'enjeux vulnérables (vulnérabilité) face à un aléa (ou menace) (Dauphiné & Provitalo, 2023).

Le risque de non-maintien en AB est ainsi appréhendé comme l'interaction entre des menaces extérieures et les vulnérabilités propres à chaque ferme. La menace correspond à la pression exercée par un facteur externe (économique, réglementaire, climatique ou lié aux dynamiques de marché) susceptible de compromettre le maintien en AB. La vulnérabilité désigne quant à elle les ressources dont dispose la ferme pour y résister, et le coût que cela implique pour elle. Cette vulnérabilité est multidimensionnelle, intégrant des dimensions sociales, économiques, institutionnelles, environnementales, qui s'articulent et se renforcent entre elles (Sauzay, 2017). Ainsi, une ferme économiquement fragile aura plus de difficultés à investir pour améliorer sa maîtrise foncière, tandis qu'un isolement social peut accentuer la difficulté à trouver un repreneur. Deux fermes confrontées à une même contrainte peuvent donc connaître des trajectoires très différentes selon leur niveau de vulnérabilité.

Pour affiner cette compréhension, deux notions issues des sciences sociales s'avèrent utiles : la capacité et l'agentivité. La capacité renvoie à l'ensemble des possibilités réelles dont dispose un individu pour mener une vie qu'il a des raisons de valoriser, en fonction de ses ressources et des opportunités de son environnement (Sen & Nay, 1992). Plus elles sont élevées, plus la ferme peut faire face aux aléas. L'agentivité désigne quant à elle la capacité à se projeter et à mobiliser ces capacités pour agir et atteindre ses objectifs (Guilhaumou, 2001). Elle renforce le pouvoir d'agir, même dans un contexte contraint. Toutefois, ce pouvoir peut être limité par les « préférences adaptatives » : face à un manque d'opportunités, les individus ajustent leurs aspirations à ce qu'ils jugent atteignable. Un agriculteur en situation de précarité, sans débouchés ni appui technique, peut ainsi envisager une déconversion, non pas parce qu'il rejette l'AB, mais faute d'alternative crédible.

En définitive, le risque de non-maintien en AB ne saurait être réduit à des pressions extérieures : il se construit dans l'articulation entre menaces, vulnérabilités multidimensionnelles et marges de manœuvre subjectives des agriculteurs. D'où la nécessité d'essayer d'intégrer ces subtilités sociologiques dans les outils d'évaluation que nous allons mettre en place.

1.4.4 Une étude de l'acceptabilité d'un outil d'autodiagnostic permettant de pérenniser l'évaluation du risque

L'outil d'autodiagnostic, en dehors de son acception médicale qui ne sera pas abordée ici, est principalement défini dans la littérature au sein de deux grands domaines : l'organisation interne et managériale des structures publiques ou privées et l'éducation.

Dans le champ de l'organisation et du management, l'autodiagnostic est conçu comme un examen interne, structuré et collectif permettant à un organisme d'évaluer son fonctionnement, d'identifier ses forces et ses faiblesses afin de définir des priorités d'action (Roy et al., 2008 ; Haute Autorité de Santé, 2005). Dans le champ de l'éducation et de la formation, l'autodiagnostic correspond à une démarche par laquelle l'apprenant évalue lui-même son niveau de compétences afin d'orienter ses apprentissages et de cibler les améliorations nécessaires. (Vial, 1995 ; Basque & Ruelland, 2006).

L'approche mobilisée dans le cadre de ce mémoire emprunte à ces deux conceptions. L'autodiagnostic du risque de non-maintien en AB vise, d'une part, à permettre aux agriculteurs d'identifier leurs points forts et faibles vis-à-vis du maintien en AB, et de s'auto-corriger lorsque cela relève de leur champ d'action. D'autre part, il permet aux structures d'accompagnement de poursuivre le travail commencé avec le questionnaire téléphonique, mais sans la contrainte de devoir appeler individuellement de nombreux agriculteurs. Il permet donc d'élargir considérablement le rayon d'action des structures et leur permet d'agir plus efficacement pour le maintien des terres en AB.

Des outils présentant cette double finalité ont déjà été mis en place par d'autres structures d'accompagnement, notamment les Chambres d'Agriculture. L'« autodiagnostic travail » proposé par la Chambre d'Agriculture de Bretagne en est un bon exemple. Il permet à l'agriculteur d'identifier les aspects positifs et négatifs de sa manière de travailler et offre à la structure d'accompagnement une base pour proposer un suivi personnalisé. Dans ce cadre, l'autodiagnostic travail sert parfois de point de départ à la mise en place d'un Contrat de Transition Agro-Écologique (CTAE) entre l'agriculteur et la Chambre d'Agriculture de Bretagne.

Cependant il est important de préciser que dans le cadre de ce mémoire, l'objectif n'est pas de concevoir un outil d'autodiagnostic opérationnel et immédiatement mobilisable. Les contraintes temporelles de l'étude ne permettaient pas d'en aborder toutes les dimensions techniques et pratiques. L'enjeu consiste plutôt à évaluer l'acceptabilité d'un tel dispositif par les agriculteurs, afin de déterminer la pertinence d'investir ultérieurement dans la conception d'un outil spécifique.

2 Une approche analytique et comparative pour comprendre et évaluer le risque de non maintien en AB

2.1 Collecte de données quantitatives et qualitatives via des entretiens directifs et semi-directifs

2.1.1 Des données regroupées autour de quatre thématiques pour évaluer les fermes

Comme dit précédemment, le risque de non maintien de l'AB à l'échelle d'une ferme est multifactoriel. Pour l'évaluer, il est donc nécessaire de récolter des données qui permettent de décrire ces différents facteurs. Le travail d'Anaïs Augereau en 2024 avait consisté à relever des données dans cinq catégories différentes: données générales sur la ferme, anticipation de la transmission, facteurs psycho-sociaux, structure et maîtrise du foncier de la ferme, situation économique de la ferme.

La bibliographie réalisée en 2025 confirme la pertinence de ces catégories pour évaluer le risque de non-maintien en AB des fermes en situation d'arrêt d'activité (retraite ou arrêt anticipé). Toutefois, elle montre aussi que ces catégories demeurent insuffisantes : d'une part, elles ne permettent pas d'identifier de manière précise l'ensemble des facteurs de risques de non-maintien en AB ; d'autre part, elles s'avèrent particulièrement limitées pour appréhender le risque de déconversion. Elles apparaissent notamment inadéquates pour rendre compte du vécu de l'agriculteur sur sa ferme. Par exemple, elles ne renseignent pas sur l'isolement que peut

ressentir un agriculteur, sur les difficultés qu'il peut rencontrer dans la gestion de ses obligations administratives, ni sur le manque de reconnaissance que son travail peut recevoir de la part de ses pairs ou des consommateurs. Or l'enquête de 2023 de la FRAB Bretagne révèle l'importance de ces facteurs : 31 % des arrêts anticipés observés sont liés à des problèmes de santé, 14 % à des difficultés personnelles ou relationnelles et de nombreuses fermes s'étant déconverties évoquent un manque de valorisation de leurs produits ou la lourdeur administrative propre à l'AB.

Il a donc été jugé nécessaire de créer une nouvelle thématique de données à collecter auprès des fermes, nommée *Perception de l'activité et conditions de travail*. Parallèlement, la variété des données collectées dans les autres thématiques a été élargie.

Ainsi, les thématiques de données retenues peuvent être décrites de la manière suivante :

- *Données générales sur la ferme* : elles regroupent notamment la raison sociale, la date et le cadre d'installation, la production principale et le ou les productions secondaires, l'existence ou non de circuits-courts et des informations sur les associés si il y en a. Ont également été recueillis le niveau de satisfaction générale du chef d'exploitation vis-à-vis de sa ferme, ainsi que la perspective éventuelle d'un arrêt de ses activités agricoles dans un délai de cinq ans ou moins.
- *Conditions de travail et perception de l'activité* : cette thématique vise à relever les difficultés que l'agriculteur peut rencontrer dans ses activités quotidiennes, qu'elles concernent ses conditions de travail (charge de travail, congés, pénibilité des tâches), sa qualité de vie ou des problématiques techniques qu'il peut rencontrer. Elle inclut également le relevé de son ressenti quant à la valorisation de ses produits et la reconnaissance accordée à son métier et également le niveau de confiance qu'il a dans l'avenir de sa filière en AB.
- *Structure et maîtrise du foncier* : cette thématique vise à décrire le parcellaire de la ferme, son niveau de morcellement et déterminer le degré de maîtrise qu'a l'agriculteur sur ses terres. Deux dimensions sont considérées : d'une part les relations contractuelles et humaines avec les propriétaires, et d'autre part le statut des terres au regard du PLU : zones agricoles (A), zones à urbaniser (AU) ou encore zones bénéficiant de protections spécifiques, zones naturelles (N), zones agricoles protégées (ZAP), etc. Ces données sont essentielles : un foncier morcelé et peu maîtrisé peut entraîner des difficultés de production et augmenter le risque d'arrêt anticipé ou de déconversion. En cas de transmission, il peut aussi décourager un repreneur privilégiant un parcellaire regroupé et un nombre de propriétaires réduit.
- *Situation économique de la ferme* : Cette thématique vise à recueillir la perception qu'a l'agriculteur de la santé économique de sa ferme, notamment en collectant son appréciation du poids des emprunts sur l'équilibre financier et des informations factuelles sur la sécurisation des circuits de vente. Elle permet également de déterminer si l'agriculteur estime que son exploitation est suffisamment robuste pour absorber de futurs chocs.

- *Préparation de la transmission* : cette thématique vise à comprendre si la ferme présente des freins psychosociaux à la transmission (par exemple une transmissibilité perçue comme faible), si elle se montre ouverte à des profils NIMA ou à des projets de reprise impliquant un changement de type de production et si elle anticipe sa transmission à travers des démarches entreprises suffisamment en amont. Ces dimensions, largement soulignées par la littérature scientifique, sont reconnues comme des critères favorisant une transmission réussie et le maintien en AB.

Compte tenu des contraintes de temps et du nombre de fermes enquêtées, les données recueillies sont exclusivement déclaratives. Les documents techniques détaillant le parcellaire ou les données comptables n'ont pas été consultés. Au-delà des limites de précision que cela entraîne, ce choix relève également d'une volonté délibérée de recueillir le ressenti des acteurs vis-à-vis de différentes caractéristiques de leur ferme. Pour l'aspect économique, l'hypothèse retenue est que, à résultats comptables équivalents, deux agriculteurs peuvent avoir une perception différente de la santé économique de leur ferme, avec des conséquences différenciées sur le risque de non-maintien en AB.

2.1.2 Des informations récoltées par l'intermédiaire de questions fermées pour assurer la comparabilité entre fermes

Afin d'évaluer le risque de non maintien en AB des fermes que nous allons enquêter, il est essentiel de recueillir, pour chacune d'entre elles, des données précises et de même nature, ce qui impose une formulation des questions rigoureusement adaptée. Si nous avons laissé les exploitants décrire librement leur situation foncière via une question ouverte, les réponses auraient été hétérogènes : certains auraient évoqué le morcellement, d'autres les propriétaires, sans toujours préciser les mêmes éléments (nombre, type, relations). Une telle diversité aurait rendu impossible toute évaluation sur la base de critères communs.

Puisque l'entretien directif permet d'assurer l'homogénéité et la comparabilité des données entre un grand nombre d'enquêtés (Sauvayre, 2021), cette méthode a été retenue et menée auprès des fermes, avec un questionnaire servant de guide d'entretien (**cf Annexe II**). Les questions, identiques pour toutes les exploitations, appellent des réponses précises. Toutefois, chaque répondant est invité à compléter sa réponse par des éléments de contexte ou d'explication. Certaines questions ne demandent pas de données chiffrées, mais plutôt une estimation ou un jugement subjectif (par exemple un niveau de satisfaction). Pour ces questions, les enquêtés devaient choisir parmi des réponses prédéfinies, avec la possibilité de répondre « *je ne sais pas* ». Au fur et à mesure de l'enquête, de nouveaux choix ont été ajoutés lorsque les réponses initiales ne correspondaient pas à la situation de certains participants. Enfin, il faut préciser que certaines questions restent conditionnelles car liées à la structure ou à l'organisation des fermes (ex. : fermage, travail collectif).

La structure globale du questionnaire est schématisée dans la **Figure 7**.

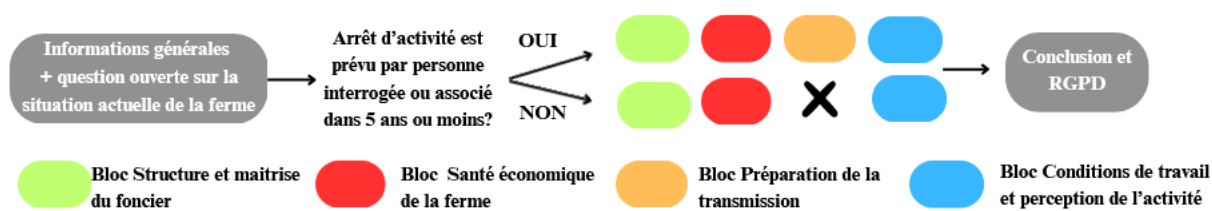


Figure 7 : Schématisation de la structure du questionnaire de l'étude (auteure, 2025)

L'entretien débute par la présentation de l'objectif de l'étude et du déroulement du questionnaire et est suivie de la collecte des informations générales de la ferme. Une question ouverte est ensuite posée sur la satisfaction de la personne vis-à-vis de ses activités, puis il est demandé si elle-même ou l'un de ses associés prévoit d'arrêter ses activités agricoles dans les cinq années à venir. Les exploitations répondent ensuite aux différentes questions organisées par bloc thématique. Les agriculteurs qui ne prévoient pas d'arrêts d'activité d'ici cinq ans sont exemptés de répondre au bloc *Préparation de la transmission* puisqu'ils ne sont pas concernés.

Ce choix s'appuie sur les recommandations bibliographiques, qui préconisent d'anticiper la transmission quatre à cinq ans avant l'échéance. Interroger des fermes dont l'arrêt est prévu au-delà de ce délai pourrait contribuer à surestimer le risque lié à la transmission: l'absence de repreneur huit ans avant le départ à la retraite n'a pas la même portée qu'une absence de repreneur à deux ans. Cette dernière situation représente en revanche un risque concret de non maintien en AB.

2.1.3 Des entretiens semi-directifs pour étudier l'acceptabilité d'un outil d'autodiagnostic

Dans ce mémoire, l'outil d'autodiagnostic dont nous souhaitons évaluer l'acceptabilité repose sur le même questionnaire que celui présenté en **Annexe I**. La principale différence réside dans le support : l'autodiagnostic serait, comme son nom l'indique, à remplir seul par l'agriculteur et le traitement des données se ferait de manière automatique. Il en serait de même pour la génération des résultats.

L'étude vise à comprendre dans quelle mesure les agriculteurs accepteraient d'utiliser cet autodiagnostic. L'objectif est d'identifier les raisons qui pourraient motiver ou freiner cette participation et d'apprendre des éventuels dispositifs similaires déjà mis en place dans le réseau de la FRAB. Il a donc semblé pertinent de recueillir à la fois la perception d'une partie des fermes déjà interrogées par téléphone vis-à-vis de cet outil et la manière dont les enquêtes diffusées en ligne par la FRAB sont habituellement perçues. Pour obtenir des éléments de réponse sur ce point, il a été décidé d'interroger le chargé d'étude de l'Observatoire de l'Agriculture Biologique à la FRAB, responsable de la coordination des enquêtes menées par la structure auprès des fermes bretonnes.

Pour comprendre les raisons qui sous-tendent l'acceptabilité ou non de l'autodiagnostic, un entretien semi-directif a été mobilisé. Cette méthode permet de guider la personne sans l'influencer, afin qu'elle exprime sa perception de l'outil et précise les motivations et représentations qui expliquent son positionnement (Pin & Barone, 2023). Elle a été appliquée

tant auprès des fermes que du chargé d'étude, à partir de guides semi-directifs distincts, adaptés aux informations recherchées pour chacun.

Le guide d'entretien destiné au chargé d'étude de l'Observatoire de l'Agriculture Biologique à la FRAB (**Annexe III**) comprend six questions ainsi que des relances. L'entretien a été conduit en présentiel. Un entretien avec un conseiller ou une conseillère de la Chambre d'Agriculture de Bretagne, impliqué(e) dans la diffusion d'enquêtes et d'autodiagnostic, aurait enrichi l'analyse. Cela n'a toutefois pas été possible en raison de contraintes de temps et de disponibilité des personnes ciblées.

Le guide d'entretien destiné aux agriculteurs et agricultrices enquêtés par téléphone (**Annexe IV**) comprend quatre questions ainsi que des relances. Il a été conduit à l'issue de l'appel téléphonique au cours duquel les résultats de l'évaluation du risque de la ferme lui étaient annoncés. Les questions ont été présentées aux participants comme une opportunité de recueillir leur vision sur d'éventuelles alternatives pour la collecte d'informations au sein d'Agrobio35. Les entretiens ont été réalisés auprès de neuf fermes, réparties selon leur niveau de risque évalué lors du questionnaire téléphonique.

2.2 Un large échantillon de fermes aux profils très variés situées sur les zones de captage prioritaires

2.2.1 Un territoire d'étude calqué sur les zones de captage prioritaires des bassins versants ciblés

La zone d'étude, présentée dans la **Figure 8**, couvre les bassins versants du Linon et du Couesnon (incluant le Haut-Couesnon, dans sa partie la plus au sud), l'Unité de Gestion de la Vilaine Est (UGVE), notamment sa partie est (Eaux des Portes de Bretagne), Rennes Métropole (rattachée à l'Unité de Gestion Vilaine Ouest), ainsi que l'extrême est du département des Côtes

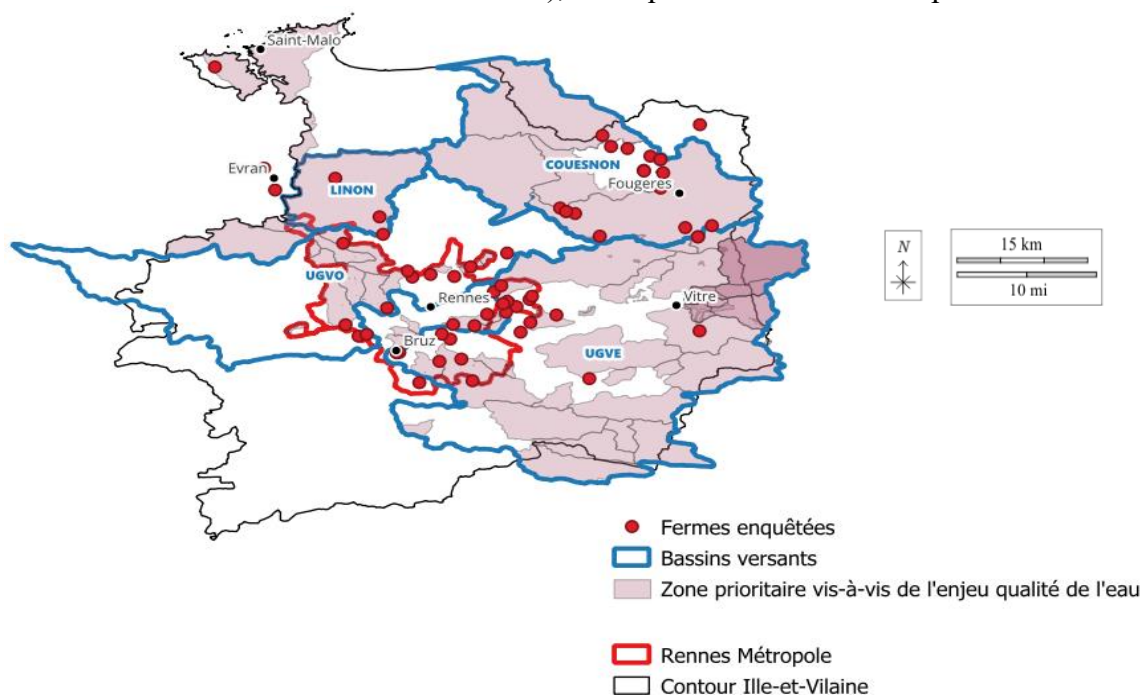


Figure 8 : Carte de la répartition des fermes enquêtées sur le territoire d'étude (auteure, 2025)

d'Armor. Cette inclusion s'explique par le fait qu'une partie du sous-bassin de la Haute-Rance est gérée par le syndicat du Linon et que certaines fermes de ce sous-bassin possèdent à la fois des parcelles dans les Côtes d'Armor (Evran) et des parcelles en Ile-et-Vilaine.

Pour tous ces territoires, l'objectif était d'enquêter des fermes disposant d'au moins une parcelle dans une zone de captage prioritaire ou dans une zone à priorité nitrate ou pesticide. Pour Rennes Métropole, des fermes situées en dehors de ces zones ont également été contactées, après avoir épuisé les contacts sur les zones de captage prioritaires.

Pour les zones déjà étudiées en 2024, nous avons contacté les fermes qui n'avaient pas encore été approchées et prospecté de nouvelles zones dans des sous-bassins non explorés auparavant, comme celui du Tellé ou de la Seiche Amont. Pour obtenir les coordonnées des fermes, nous avons croisé les données des bassins versants avec celles d'Agrobio35, qui dispose d'une base de données sur les fermes en AB, y compris au-delà de ses adhérents. Nous avons ensuite complété ces informations avec les données de l'Agence Bio, qui recense l'ensemble des parcelles en AB sur le territoire français.

2.2.2 Un échantillon de fermes sans critères de sélection pour anticiper tous les types d'arrêts de certification à l'AB

L'objectif était de mesurer le risque de non-maintien en AB des fermes situées sur les territoires ciblés, en prenant en compte tous les types d'arrêt de certification (départ à la retraite, arrêt anticipé ou déconversion), donc aucun critère d'âge n'a été utilisé pour constituer l'échantillon. Celui-ci a cependant été constitué de manière à refléter, autant que possible, la répartition des fermes par type de production observée en Ile-et-Vilaine. Au total, sur 150 fermes ciblées et 118 fermes réellement contactées, 63 ont répondu au questionnaire par téléphone.

La **Figure 9** montre que la majorité des fermes de l'échantillon sont des fermes bovins lait, ce qui correspond à la situation observée dans le département de l'Ile-et-Vilaine (cf Figure 3). Toutefois, cette catégorie est proportionnellement encore plus représentée dans notre échantillon. On observe également une sous-représentation des fermes en grandes cultures, en cultures fourragères et en arboriculture-PPAM par rapport au département.

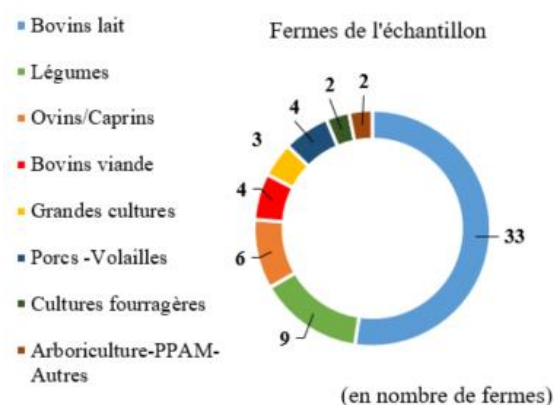


Figure 9 : Répartition des fermes de l'échantillon par type de production (auteure, 2025)

La taille des exploitations de l'échantillon reflète globalement les tendances statistiques, selon lesquelles les fermes en AB sont généralement plus petites que celles en conventionnel (Agreste, 2023). De fortes disparités apparaissent toutefois au sein de certaines productions. Du côté des fermes légumières, deux modèles se distinguent : un premier groupe réunit quatre fermes en entreprise individuelle, avec une SAU inférieure à 4 hectares et une grande variété

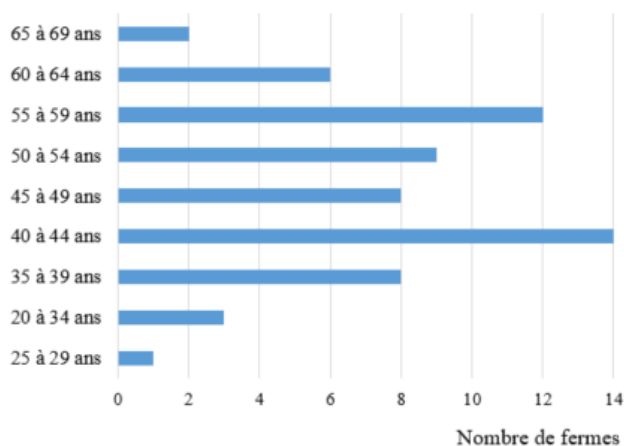


Figure 10 : Pyramide des âges des chefs d'exploitation des fermes de l'échantillon (Agreste, 2022)

EARL avec conjointe associée non exploitante et un ou plusieurs salariés. À l'inverse, les fermes bovins viande sont gérées individuellement et sans salarié.

En ce qui concerne l'âge des exploitants enquêtés, la pyramide des âges de l'échantillon présentée dans la **Figure 10** est globalement plus jeune que celle de l'ensemble des agriculteurs tout mode de production confondu (cf **Figure 1**), ce qui correspond aux tendances observées pour les fermes en AB.

Enfin, concernant la répartition des fermes de l'échantillon sur le territoire d'étude, plus de la moitié (trente-cinq sur soixante-trois) se situent sur le territoire de Rennes Métropole, de Eaux des Portes de Bretagne ou du bassin du Haut-Couesnon, soit les trois zones du département présentant la plus forte densité de fermes en AB (Agence Bio, 2024).

2.3 Une double méthode d'analyse quantitative et qualitative pour évaluer le risque de non maintien en AB des fermes

2.3.1 Une évaluation ferme par ferme du niveau de risque de non maintien en AB fondée sur les notes obtenues à des indicateurs

Le traitement des données issues du questionnaire consiste à évaluer, ferme par ferme, le risque de non-maintien en AB grâce à la conception d'un système de notation. L'objectif final est de classer les fermes selon leur niveau de risque, afin de permettre aux structures d'accompagnement de prioriser leurs interventions.

L'évaluation repose sur quatre grandes dimensions issues des thématiques de données récoltées durant l'entretien : *Structure et maîtrise du foncier*, *Situation économique de la ferme*, *Conditions de travail et perception de l'activité* et *Préparation de la transmission*. À noter que la dimension *Préparation de la transmission* n'est prise en compte que pour les fermes dont le chef d'exploitation déclare vouloir cesser son activité dans les cinq prochaines années. Les autres fermes sont évaluées uniquement sur les trois dimensions restantes.

Chaque dimension regroupe plusieurs indicateurs. Pour chacun d'eux, différentes modalités de réponse sont notées de 0 à 4, 0 traduisant le risque le plus élevé pour le non-maintien en AB et 4 le risque le plus faible. Certains indicateurs suivent un gradient, comme l'indicateur Poids de la charge administrative et comptable : [Très faible = 0 ; Faible = 1 ; Moyen = 2 ; Important = 3 ; Très important = 4]. D'autres indicateurs proposent une réponse binaire, comme l'indicateur Problématiques techniques récurrentes : [Non = 4 ; Oui = 0]. Enfin, certains indicateurs ne sont pas calculés pour toutes les fermes : par exemple, l'indicateur Type de baux n'est pas pris en compte pour les exploitations propriétaires de la totalité de leurs terres.

Afin d'obtenir une mesure du risque de non-maintien en AB la plus précise possible, chaque indicateur a été associé à une pondération allant de 1 à 4, selon l'estimation de son impact. Cette pondération a été définie en amont des enquêtes, sur la base de la littérature scientifique et d'échanges avec des conseillers d'Agrobio35, travaillant spécifiquement sur les thématiques de la transmission et des performances économiques des fermes. Il convient de noter que le principe d'évaluer les fermes à partir d'indicateurs notés de 0 à 4, avec attribution d'une pondération à ces derniers, avait déjà été mobilisé lors de l'étude d'Anaïs Augereau de 2024.

À partir des notes obtenues pour chaque indicateur, l'objectif est d'associer à chaque ferme un niveau de risque de non-maintien en AB présenté sous forme de gradient : risque faible, risque modéré et risque élevé. Pour ce faire, on se base sur ce qu'on appelle le score final de la ferme. Ce dernier correspond à la moyenne pondérée de tous les indicateurs calculés pour une ferme, donnant une note comprise entre 0 et 4. Une ferme est classée à risque élevé si son score final est inférieur ou égale à 2, à risque modéré si il est compris entre 2 (exclu) et 2,25, et à risque faible si il est strictement supérieur à 2,25. Ces seuils ont été fixés en regroupant d'abord les fermes aux scores très proches afin de constituer de petits groupes comparables. Ces groupes ont ensuite été comparés deux à deux : par exemple, un groupe avec une moyenne autour de 2,20 et un autre autour de 2,30. Cette comparaison a permis, à partir de l'impression générale laissée par les entretiens, d'identifier à quel valeur du de score final la perception du risque basculait d'un niveau à l'autre.

Pour l'étude de 2024, la notation fonctionnait différemment. Une moyenne pondérée était calculée pour chacune des dimensions, et le niveau de risque final dépendait du nombre de dimension avec une note strictement inférieure à 2. Ainsi, une ferme qui présentait plus de trois dimensions en dessous de ce seuil était considérée comme à risque élevé. Ce système posait toutefois problème, car le seuil de 2 avait été fixé de manière arbitraire et supposait que chaque dimension ait le même poids. Or, le nombre d'indicateurs variait fortement selon les dimensions : dans l'étude de 2024, par exemple, la dimension appelée *Facteur économique* comportait trois indicateurs, tandis que la dimension appelée *Maîtrise du foncier* en comptait huit, ce qui entraînait des cumuls de pondérations très différents.

2.3.2 Une redéfinition des dimensions et des indicateurs pour une évaluation plus précise du risque de non maintien en AB

En plus des modifications apportées au système de notation, de nombreux changements ont été réalisés sur les indicateurs de l'enquête de 2024, présentés en **Annexe V**. Les dimensions, indicateurs et modalités de notation spécifiques à notre étude sont détaillés en **Annexe VI**.

Revenons, dimension par dimension, sur les modifications effectuées :

La nouvelle dimension *Conditions de travail et perception de l'activité* comprend neuf indicateurs, tous inédits par rapport à l'étude de 2024 : Intensité et qualité au travail, Qualité de vie, Isolement, Poids de la charge administrative et comptable, Problématiques techniques récurrentes, Sentiment de reconnaissance, Valorisation des produits, Confiance en l'avenir de la filière AB et Revenu. Dans cette dimension, on retrouve très majoritairement des indicateurs avec des modalités de type qualitatif. Il est important de préciser que l'indicateur Intensité et qualité au travail résulte de la fusion de plusieurs anciens indicateurs. En effet, la dimension comportait auparavant trop d'indicateurs, ce qui lui conférait un poids excessif sur la note globale par rapport aux autres dimensions. Il a donc été décidé de transformer ces anciens indicateurs en items regroupés au sein de ce seul indicateur.

La dimension *Maîtrise et structure du foncier* comprend 10 indicateurs : Part des terres en propriété, Types de baux, Nombre de propriétaires, Entente avec les propriétaires, Protection des terres, Pression urbanisation, Pression agrandissement des fermes environnantes, Morcellement des terres, Besoin impératif d'associé(s), et Impact départ d'un associé. Les indicateurs Types de baux et Protection des terres ont été conservés, mais leur mode de notation a été modifié. Ils sont désormais évalués à partir d'une moyenne pondérée des surfaces (pondération de 0 pour un bail précaire, 2 pour un bail classique et 4 pour un bail rural environnemental ou un bail long terme), alors que, dans l'étude précédente, l'approche était binaire : l'indicateur recevait la note de 4 si la ferme disposait d'un bail rural environnemental, et la note de 0 si ce n'était pas le cas, quelle que soit la surface concernée. L'indicateur *Besoin impératif d'associé(s)* a été créé pour prendre en compte les situations où la personne interrogée exprime un besoin urgent d'associé. Ce besoin est souvent lié à la difficulté de prendre des congés, ce qui peut entraîner de l'épuisement et, à terme, entraîner le non maintien en AB. L'indicateur *Impact départ d'un associé* a été introduit pour les situations où ce n'est pas la personne interrogée qui quitte la ferme, afin de vérifier que ce départ n'affectera pas le maintien du mode de production AB de la ferme.

La dimension *Situation économique de la ferme* regroupe quatre indicateurs : Santé économique globale, Poids des emprunts, Sécurisation des circuits de vente et Résistance face aux chocs. Poids de la dette et Résilience économique ont été ajoutés pour affiner la compréhension de la situation économique de la ferme. L'indicateur Vente directe ou circuit court, qui attribuait automatiquement une note de 4 dès qu'une ferme possédait des circuits courts, a été supprimé, car la seule présence de circuits courts ne garantit pas leur pérennité. Il a été remplacé par l'indicateur Sécurisation des circuits de commercialisation, qui prend en compte à la fois la part du chiffre d'affaires liée au client principal et le type de contractualisation effective avec celui-ci. Enfin, l'ancien indicateur Revenu a été déplacé dans la dimension *Charge de travail et perception de l'activité*, car il relève moins du résultat économique que des attentes personnelles vis-à-vis de l'activité.

La dimension *Préparation de la transmission* regroupe 10 indicateurs : Démarches effectuées, Repreneur identifié, Acceptation changement de production, Volonté transmission en AB, Volonté des propriétaires maintien en AB, Devenir de la maison, Transmissibilité, Faisabilité changement de production, Acceptation NIMA, Désinvestissement sur la ferme. Les trois derniers indicateurs cités sont complètement inédits. Les indicateurs de l'étude 2024 Durée

anticipation et Formation ou accompagnement suivi ont été remodelés en un seul indicateur, Démarches effectuées, qui évalue la ferme sur le nombre de démarches effectuées au regard de l'échéance de la transmission. Les indicateurs Acceptation NIMA et Désinvestissement sur la ferme ont été ajoutés, car, comme décrit dans la partie 1.2.3, les profils NIMA représentent une part importante des repreneurs, et le désinvestissement sur la ferme peut, à terme, conduire à son démantèlement.

2.3.3 Une analyse quantitative et catégorielle pour identifier les facteurs de risque et leur lien avec le profil des fermes

Dans un premier temps, un traitement des données a été mené pour identifier les principaux facteurs susceptibles d'influencer le risque de non-maintien des terres en AB pour les fermes enquêtées. Ce travail a permis de confronter les éléments déjà identifiés dans la littérature aux réalités observées sur le territoire étudié. L'objectif était avant tout descriptif et exploratoire : il s'agissait d'obtenir une lecture d'ensemble et de repérer des tendances. Des analyses statistiques plus poussées, comme des corrélations ou des régressions, auraient pu enrichir l'interprétation. Elles n'ont cependant pas été réalisées en raison de la petite taille de l'échantillon global, des fortes disparités entre types de production et de la prédominance de données qualitatives, qui rendaient ces manipulations complexes.

Concrètement, un tableau de synthèse a été construit où figuraient en ligne les indicateurs, et en colonnes les moyennes obtenues pour différents groupes de fermes : selon leur type de production (groupe bovins lait, groupe porcs, etc.), selon leur date d'installation, leur raison sociale, de leur situation de transmission ou encore selon le type d'arrêt d'activité (départ en retraite ou arrêt anticipé). Ce tableau n'a toutefois pas été utilisé tel quel dans l'analyse finale, car la moyenne n'est pas un indicateur très pertinent dans ce contexte : l'échantillon total ne comptait qu'une soixantaine de fermes, et les tailles de groupe étaient très déséquilibrées. On comptait par exemple 20 fermes en situation de transmission contre 43 hors transmission.

Ensuite, a été réalisé un travail de comptage et de représentation graphique afin de compléter l'analyse des premières tendances observées à partir des moyennes, et de vérifier qu'aucunes disparités importantes présentes au sein des groupes n'était masquée par celles-ci. En effet, une moyenne élevée pour un indicateur dans un groupe peut masquer le fait qu'une part importante des fermes ait obtenu une note assez faible, tandis qu'une minorité affiche des résultats très élevés, ce qui biaise l'interprétation globale.

Ainsi, bien qu'il présente certaines limites, ce tableau de synthèse s'est avéré particulièrement utile comme point de départ de la réflexion et a servi d'outil exploratoire. Il a permis d'identifier les indicateurs qui recevaient globalement des évaluations très mauvaises ou, au contraire, très favorables chez la majorité des fermes. Par ailleurs, il a facilité la détection de possibles effets de groupe, c'est-à-dire de catégories de fermes se distinguant des autres sur un ou plusieurs indicateurs, ce qui a permis de mettre en lumière certains profils partageant des difficultés similaires ou, à l'inverse, des atouts communs vis-à-vis du maintien en AB.

Dans un second temps, l'analyse s'est portée sur les discours recueillis chez les personnes enquêtées qui développaient leur pensée entre chaque question fermée du guide directif. Elle repose sur un travail de codage permettant d'attribuer des unités de sens aux propos exprimés, afin de structurer l'information et d'identifier des régularités. Ce processus vise à faire ressortir,

à partir des catégories construites, les facteurs de risque les plus impactant sur le maintien des terres en AB, en lien avec les différents types de fermes. L'organisation du codage passe notamment par un découpage, qui consiste à définir les unités d'analyse retenues puis par une classification et une agrégation, qui permettent de regrouper les unités codées au sein de catégories thématiques cohérentes. L'interprétation des résultats s'effectuera en questionnant les similarités et les divergences avec la bibliographie existante sur les thématiques abordées.

La même méthode d'analyse sera mobilisée pour étudier les discours recueillis auprès des fermes concernant l'autodiagnostic, ainsi que les propos du responsable de l'Observatoire de l'Agriculture Biologique, afin de mettre en lumière les facteurs qui expliquent le niveau d'acceptabilité de l'outil.

3 Des outils d'évaluation du risque pertinents mais présentant des lacunes : difficultés à prendre en compte l'unicité de chaque situation de ferme et impact seul limité

3.1 Des fermes chez lesquelles on met en évidence des risques de non maintien en AB communs et filière-spécifiques

3.1.1 Des fermes avec une faible maîtrise du foncier et en proie à des pressions foncières externes

Les fermes de l'échantillon sont propriétaires en moyenne de 39,2 % de leur SAU, ce qui les place légèrement au-dessus de la moyenne nationale de 35 % (BLIN N., 2023). On observe toutefois une grande disparité entre les fermes à ce sujet. La moitié détient moins de 25 % de sa SAU (**Figure 11**), tandis que seize fermes dépassent les 75 % de propriété : il s'agit des fermes en maraîchage diversifié, de deux fermes ovins lait et de dix fermes laitières installées depuis longtemps. Ainsi, on constate que parmi les quinze fermes bovins lait installées avant 2005, sept possèdent plus de 50 % de leur SAU, alors que seules deux des seize fermes installées après 2005 atteignent ce niveau.

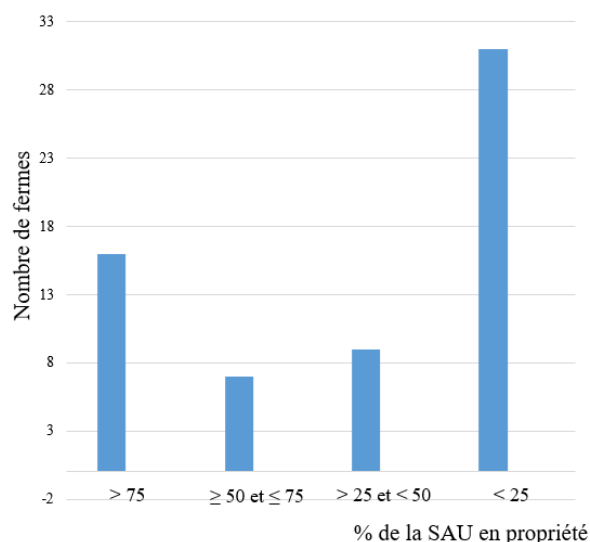


Figure 11 : Répartition des fermes de l'échantillon selon leur proportion de terres en propriété (auteure, 2025)

Ainsi, dans notre échantillon, deux critères semblent être des facteurs différenciant pour la maîtrise du foncier. Le premier critère est la taille de l'exploitation : il est plus difficile d'acquérir la moitié d'une ferme légumière de trois hectares que la moitié d'une ferme bovins

lait de soixante-dix hectares. Le second critère différenciant est la date d'installation. Il est seulement observable pour les fermes bovins lait car les échantillons des autres types de production sont trop petits mais on peut aisément supposer que, pour tout type de production, les exploitations acquièrent progressivement du foncier avec le temps.

En ce qui concerne le morcellement du foncier dans l'échantillon, seule la taille de l'exploitation apparaît comme un facteur différenciant : parmi les vingt fermes ayant une SAU inférieure ou égale à cinquante hectares, dix-sept disposent de plus de 60 % de surfaces accessibles, c'est-à-dire atteignables sans traverser une route. En revanche, parmi les quarante-trois fermes dont la SAU dépasse cinquante hectares, seules treize atteignent ce même niveau d'accessibilité. De manière surprenante, les fermes les plus récentes (installées après 2010), notamment celles en bovins lait, apparaissent moins morcelées. On peut supposer que cela est lié à la démocratisation des échanges de parcelles, actes par lesquels les parties se transfèrent respectivement une ou plusieurs parcelles contre une ou plusieurs autres, dans le but de regrouper leur foncier (Pauchard, 2016). La parcelle ne change pas de propriétaire mais de locataire, et uniquement quant à l'usage. On sait, par exemple, que les premiers échanges de parcelles animés dans le Val d'Aubigné, EPCI situé au nord de Rennes, ont été mis en place au début des années 2010.

En ce qui concerne la pression liée à l'urbanisation, les fermes la déclarent particulièrement forte autour de Rennes : sur vingt et une fermes signalant une pression « importante » ou « très importante », dix-huit se situent dans Rennes Métropole ou sur le territoire d'Eaux des Portes de Bretagne, en particulier autour de la commune de Noyal-sur-Vilaine. Parmi elles, dix possèdent une partie de leur foncier classée en zone AU, ce qui montre que la pression urbaine perçue se traduit concrètement, même si cette surface reste généralement faible par rapport à la SAU des fermes concernées. Par ailleurs, plus de la moitié des fermes (trente-huit sur soixante-trois) ressentent une pression foncière liée à l'agrandissement des exploitations voisines, dont huit sur treize dans le Haut-Couesnon, zone très rurale marquée par l'élevage conventionnel, ce qui laisse supposer que ces exploitations tendent à chercher à s'agrandir.

Ainsi, on suppose que les grandes exploitations récentes situées dans la région rennaise présentent un risque accru de disposer d'un foncier morcelé et peu maîtrisé. Dans notre échantillon, douze fermes correspondent à ce profil : huit en bovins lait, une en bovins viande et trois en ovins-caprins. Toutefois, seules quatre d'entre elles sont classées à risque modéré ou élevé de non-maintien en AB, car d'autres critères entrent aussi en jeu dans le calcul global du risque.

3.1.2 Des fermes avec une commercialisation peu sécurisée, une charge administrative importante et plutôt pessimistes quant à l'avenir de l'AB

Les circuits de commercialisation de l'échantillon apparaissent globalement peu sécurisés. Sur les soixante-trois fermes enquêtées, quarante-trois dépendent d'un client unique représentant plus des deux tiers de leurs revenus, dont trente-six fermes d'élevage (bovin lait, caprin/ovine, bovin viande, cultures fourragères). Pour les fermes bovins lait et caprin/ovine, ce client principal

est une coopérative laitière avec laquelle elles signent un contrat annuel renouvelable. Ainsi, si la seule coopérative à laquelle la ferme livre son lait cessait de collecter en AB et qu'aucune autre coopérative n'était disponible, la ferme serait contrainte de vendre son lait déclassé, ce qui pourrait fragiliser sa santé économique.

Mais les fermes livrant leur production à des coopératives ne sont pas les seules à disposer de circuits de vente peu sécurisés. Les fermes légumières de l'échantillon commercialisent exclusivement en circuits courts : cinq d'entre elles dépendent à plus de cinquante pour cent d'un marché ou d'un magasin spécialisé sans contractualisation, ce qui les rend très vulnérables en cas de fermeture de ces débouchés, comme cela a été observé lors de la crise du Covid-19. À l'inverse, les autres fermes légumières bénéficient de circuits bien plus sécurisés, leur client principal étant une AMAP représentant moins de cinquante pour cent de leur chiffre d'affaires.

De plus, la charge administrative et comptable est globalement mal supportée par les fermes : plus de la moitié (trente-trois sur soixante-trois) la jugent « importante » ou « très importante ». Les fermes commentant cette charge évoquent une complexification des démarches, notamment liée à leur dématérialisation ainsi que l'« aberration » de certains contrôles spécifiques à l'AB. Parmi les vingt et une fermes déclarant une charge « faible » ou « très faible », six l'ont déléguée à un cabinet comptable, sept l'acceptent comme faisant partie du métier, trois la confient à leur compagne et les autres ne font pas de commentaire. Fait notable, ces dernières sont également celles estimant leur santé économique « bonne » ou « très bonne » (seize sur vingt et une). À l'inverse, pour les fermes qui supportent mal cette charge et jugent leur santé économique faible, le risque est un découragement pouvant conduire à un arrêt anticipé ou à une déconversion en cas de difficultés administratives liées spécifiquement à l'AB.

Enfin, vingt et une fermes sur soixante-trois ont peu ou pas confiance en l'avenir de leur filière AB. Fait notable, plus de la moitié d'entre elles ont réalisé leur installation après l'année 2010 donc sont des fermes relativement jeunes. On observe un effet type de production dans les explications qui sont données par les fermes et présentées dans la **Figure 12**. Pour les fermes bovins lait et caprin/ovin, la confiance est souvent liée à la satisfaction vis-à-vis de la coopérative ou au rééquilibrage offre/demande permis par les nombreux départs à la retraite non compensés. En parallèle, le manque de confiance est souvent lié au sentiment de ne pas être suffisamment rémunéré par rapport aux fermes « en conventionnel » ou, plus généralement, à celui d'être sous-payé en tant qu'agriculteur.

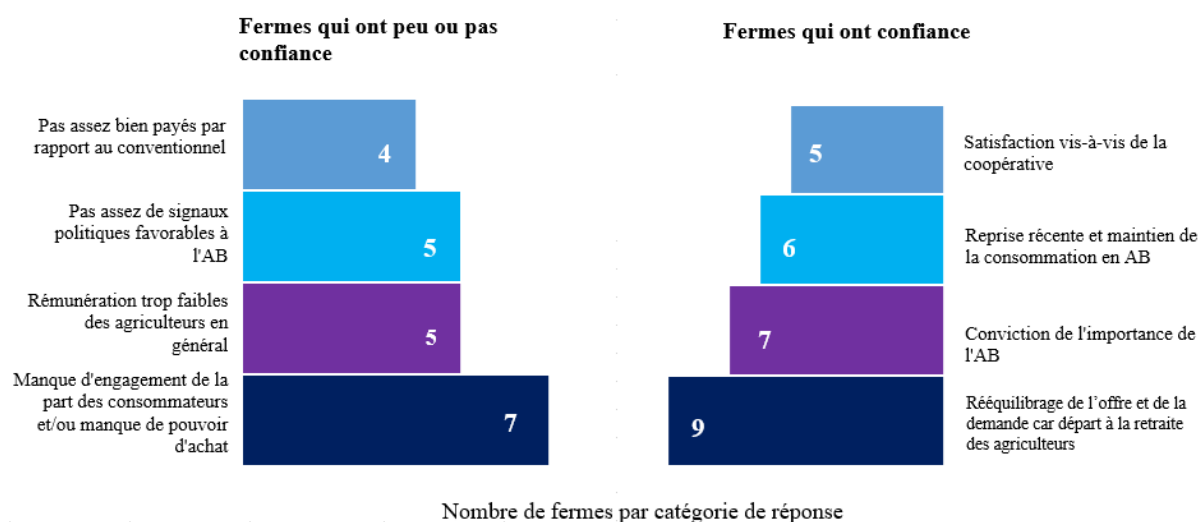


Figure 12 : Catégories de réponses les plus fréquemment exprimées par les fermes concernant leur confiance dans l'avenir de leur filière AB (auteure, 2025)

Ainsi, bien que le grand nombre de cédants non remplacés soit préoccupant pour l'enjeu du maintien des terres en AB, il représente pour une part non négligeable des fermes de l'échantillon une opportunité, la diminution de l'offre coïncidant avec une demande stable. Par ailleurs, pour sept fermes de l'échantillon, les réponses semblent relever davantage d'une posture que d'une confiance réelle : « ça ne peut pas s'arrêter, c'est trop important pour notre santé », « la bio doit continuer, c'est la seule solution viable ».

Enfin, aucune corrélation n'a été observée entre difficultés économiques et/ou sociales et confiance dans l'avenir de l'AB, ce qui suggère un impact limité d'un manque de confiance sur le risque de non-maintien en AB. Concrètement, un agriculteur peut ne pas rencontrer de difficultés particulières sur sa ferme tout en se montrant pessimiste pour la filière en raison de sa perception globale de la situation. Dans ce cas, il n'a aucune raison d'envisager un arrêt ou une déconversion.

3.1.3 Un contraste entre les difficultés rencontrées par certains types de production et la résilience des fermes bovins lait anciennement établies

Dans l'échantillon, certains types de production cumulent davantage de difficultés, tant sur la dimension *Santé économique* que sur la dimension *Conditions de travail et perception de l'activité*, ce qui peut accroître leur risque de non-maintien en AB.

Les fermes maraîchage diversifié, caprins/ovins, grandes cultures et arboriculture rencontrent des problématiques techniques ayant des conséquences notables sur leur production. Les quatre fermes en maraîchage diversifié et la ferme arboricole signalent des problèmes de sécheresse et de maladies des plantes, contrairement aux fermes en légumes spécialisés qui ne rapportent pas ces difficultés. Parmi les six fermes caprins/ovins, quatre subissent le parasitisme animal, tandis que les deux restantes, bien qu'elles n'observent pas d'impacts directs sur leur production, évoquent une forte charge mentale liée à ce problème. Les deux fermes en grandes cultures sont confrontées à des difficultés de désherbage. Ces contraintes, liées ou non au mode de production AB, pèsent néanmoins sur les agriculteurs et peuvent, combinées à d'autres facteurs, les inciter à reconsidérer leur certification.

Sur le plan économique, les fermes maraîchage diversifié ainsi que les fermes porcs et cultures fourragères évaluent toutes leur résistance face aux chocs et leur santé économique globale comme faibles ou très faibles. Enfin, les fermes en bovin lait, bien que moins négatives dans leurs réponses au global, montrent un effet lié à la date d'installation : les exploitations récentes (installées après 2005) apparaissent plus fragiles en termes de résistance face aux chocs économiques, de valorisation de leurs produits et d'endettement, comme le montre la **Figure 13**.

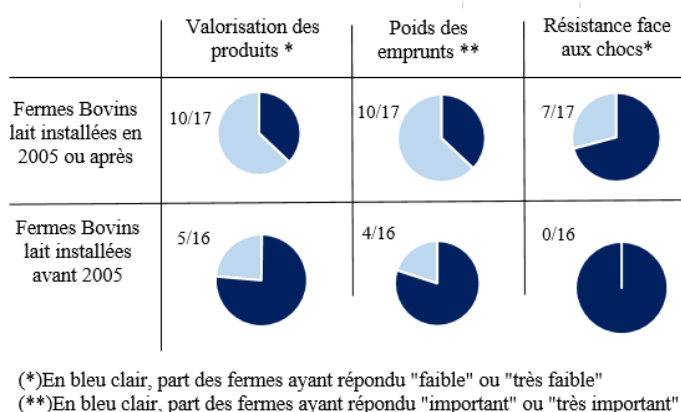


Figure 13 : Répartition des fermes bovins lait selon leurs réponses à différents indicateurs, en comparant les exploitations installées avant et après 2005 (auteure, 2025)

Une explication possible est que, malgré la stagnation de la demande dans la filière lait AB, les fermes laitières AB bretonnes affichent une autonomie marquée (Perrin, 2021), limitant leur dépendance aux importations. Cette résistance pourrait toutefois être propre à l'échantillon étudié, constitué de fermes avec une forte part de surfaces en herbe (+ de 80 % de la SAU), ce qui contribue à réduire leurs charges. Elle semble encore plus marquée pour les exploitations anciennement établies, sans doute parce qu'elles possèdent une part importante de leur foncier, ce qui réduit leurs coûts de location et renforce leur santé économique globale au fil du temps.

Sur les vingt-cinq fermes classées à risque modéré ou élevé par le système de notation, huit sont des exploitations bovins lait installées après 2005, deux en maraîchage diversifié, deux porcines et une en culture fourragère, soit un peu plus de la moitié de l'ensemble des fermes évaluées à ces niveaux de risque. L'autre moitié semble être exposée principalement à des facteurs liés à une situation de transmission.

3.1.4 Un système de notation qui doit être repensé pour ne pas sous-évaluer le risque de déconversion ou d'arrêt anticipé

Quatre fermes enquêtées ont évoqué une déconversion : deux ont déjà pris leur décision (une ferme porc et une ferme bovin viande) et deux l'envisagent sérieusement (une ferme bovin lait et une ferme cultures fourragères). Les raisons avancées sont principalement d'ordre économique : la ferme bovin lait souligne un écart trop faible entre les prix d'achat du lait « conventionnel » et du lait AB au regard des charges engagées, la ferme porc se plaint de contrôles AB trop complexes et d'une rémunération insuffisante, la ferme bovin viande se dit contrainte d'écouler ses carcasses dans la filière conventionnelle faute de débouchés en AB, et la ferme cultures fourragères évoque l'impossibilité de valoriser sa certification AB dans le cadre de son activité de pension pour chevaux.

Les personnes interrogées ont exprimé ces éléments en réponse à la question introductive du questionnaire, destinée à mesurer le ressenti global de l'agriculteur face à sa situation actuelle, ainsi que dans certains commentaires associés à des questions sur la santé économique globale ou encore le revenu. On peut craindre que le fait que le questionnaire soit majoritairement composé de questions fermées ait pu limiter l'expression de certains agriculteurs, qui se posent la question de la déconversion mais n'ont pas été assez amenés à en parler. Poser la question de

manière explicite, par exemple en demandant si l'agriculteur envisage parfois de se déconvertir, aurait permis d'identifier plus sûrement les situations à risque. Il aurait fallu toutefois l'intégrer judicieusement dans le questionnaire pour ne pas brusquer la personne.

Il paraît naturel qu'une ferme qui indique envisager une déconversion présente un risque élevé de non-maintien en AB dans un futur très proche. Or, parmi les quatre fermes concernées, seules deux sont classées à risque élevé par le système de notation, tandis qu'une autre est classée à risque modéré et la dernière à risque faible. Cela montre que le système peut sous-estimer le risque lorsqu'une ferme connaît des difficultés économiques tout en obtenant de très bons résultats sur d'autres indicateurs. Par exemple, dans le cas de la ferme bovin lait, l'exploitant est très satisfait de son cadre de travail et de vie et dispose d'un foncier bien structuré, mais ne souhaite plus supporter d'être si peu rémunéré pour le lait qu'il produit.

Il paraît donc pertinent d'ajouter un critère au système d'évaluation : toute mention d'une éventuelle déconversion devrait automatiquement conduire au classement de la ferme à risque élevé, quel que soit le reste des résultats. On peut également s'interroger sur les biais liés à la pondération a priori des indicateurs. Cette pondération risque non seulement de mal refléter l'importance réelle de chaque critère dans le risque de non-maintien en AB, mais aussi de réduire la prise en compte de l'individualité des fermes, en supposant qu'un indicateur a la même importance pour toutes. Si notre étude n'avait pas eu pour objectif principal d'évaluer un grand nombre de fermes, il aurait été intéressant de combiner l'utilisation du questionnaire avec celle d'un guide d'entretien semi-directif. Cela aurait permis d'identifier ce qui compte réellement pour chaque ferme, notamment la place qu'elle accorde à l'AB. Par exemple, une ferme qui doute de l'avenir de sa filière AB mais indique en entretien qu'elle ne pourrait pas concevoir son activité autrement, ne présente pas le même profil de risque qu'une ferme au positionnement plus opportuniste. Le croisement des résultats du questionnaire et de l'entretien semi-directif aurait ainsi affiné l'évaluation du risque de non maintien en AB.

3.2 Le projet de transmission, un facteur différenciant pour le risque de non-maintien en AB

3.2.1 Une faible proportion de cédants qui d'ores et déjà ont trouvé un repreneur

Parmi les soixante-trois fermes enquêtées, vingt déclarent vouloir cesser leur activité agricole d'ici cinq ans. Ce chiffre est inférieur aux projections statistiques qui annoncent le départ de la moitié des agriculteurs en activité en 2020 d'ici 2030 (Agreste, 2024). Cela peut s'expliquer par le fait que l'enquête de 2024 avait davantage ciblé les fermes proches de la retraite. En 2025, il restait donc moins de fermes de ce profil à interroger, une des règles d'échantillonnage ayant consisté à ne pas rappeler les exploitations déjà enquêtées l'année précédente.

Sur les vingt arrêts prévus, seize correspondent à des départs en retraite, trois à des arrêts anticipés pour des raisons de fatigue ou de santé et un à une reconversion professionnelle. Dans le détail, quatorze concernent des fermes bovins lait, deux des fermes bovins viande, une ferme en maraîchage diversifié, une ferme volailles et une ferme ovins/caprins. Si les fermes bovins lait apparaissent surreprésentées par rapport à leur poids dans l'échantillon global, on peut supposer que cela résulte à la fois de la forte orientation du département en élevage bovins lait et du renouvellement générationnel en cours.

Concernant l'identification d'un repreneur, seules neuf fermes déclarent en avoir d'ores et déjà trouvé un. Six de ces reprises se font dans le cadre familial, le fils de l'exploitant en place étant le repreneur. Deux reprises se réalisent par une proche connaissance, l'un étant salarié sur la ferme et l'autre le fils d'un cousin du cédant. Enfin, une seule reprise concerne un NIMA. Ce constat confirme la tendance relevée dans la bibliographie : bien que le modèle de transmission familiale tende à s'affaiblir, une part importante des transmissions continue de se réaliser dans ce cadre (Blin, 2023).

Dans ces cas, les démarches associées à la préparation de la transmission sont restées limitées : cinq fermes sur neuf n'ont engagé aucune démarche ou ont seulement suivi une formation auprès de la Chambre d'Agriculture de Bretagne ou du CIVAM35. À l'inverse, la seule cédante ayant transmis à un NIMA a entrepris de nombreuses démarches : diffusion d'annonce, formations, rendez-vous avec des experts juridiques et nombreuses rencontres avec des repreneurs potentiels. Il est intéressant de noter que cette dernière a décrit cette expérience comme particulièrement éprouvante et source de stress.

En revanche, onze fermes de l'échantillon n'ont pas encore trouvé de repreneur. Parmi elles, sept prévoient de cesser leur activité dans trois ans ou moins, alors même qu'elles n'ont engagé aucune ou très peu de démarches (inscription RDI ou diffusion d'une annonce). Or, les enquêtes de terrain soulignent qu'une transmission réussie suppose d'anticiper les démarches quatre à cinq ans avant le départ (cf 1.2.3). Ce retard accroît donc le risque que ces fermes ne trouvent pas de repreneur en AB.

Les sept fermes concernées représentent ainsi 309 hectares de surfaces potentiellement menacées de ne pas se maintenir en AB. Il s'agit exclusivement de fermes d'élevage : cinq en bovin lait, une en caprin/ovin et une en bovin viande. Cette difficulté peut résulter du manque de pro-activité dans les démarches de transmission, mais elle peut aussi refléter la moindre attractivité de l'élevage pour les repreneurs. Comme précisé dans la section 1.3.1, les installations en AB en Ille-et-Vilaine concernent aujourd'hui très majoritairement le maraîchage, les petits ruminants et l'arboriculture.

3.2.2 Des fermes d'apparence ouvertes à des projets d'installation variés

Parmi les vingt fermes en situation de transmission, qu'elles aient trouvé un repreneur ou non, le niveau d'acceptation envers les repreneurs NIMA est globalement élevé : seules trois le décrivent comme moyennement important ; pour toutes les autres il est important ou très important. Les onze fermes sans repreneur affichent un niveau d'acceptabilité élevé, comparable à celui des exploitations ayant déjà trouvé une personne pour reprendre l'activité, ce qui suggère que leur situation ne résulte pas d'une méfiance particulière envers les NIMA.

Cependant, lorsqu'on s'intéresse aux discours que les cédants ont tenus parallèlement à leurs réponses à la question fermée, la réalité apparaît plus nuancée. Les trois fermes les plus méfiantes envers les NIMA soulignent qu'il peut arriver que certains repreneurs aient une certaine « méconnaissance du travail », que ce qu'ils entreprennent ne sont pas des « projets sérieux », mais parfois des initiatives « utopiques ». Quatre fermes ayant déclaré une forte acceptabilité relèvent des inquiétudes similaires : elles considèrent également certains projets comme « utopistes », « idéalistes » ou encore « non viables », et estiment que certains repreneurs NIMA manquent de « valeur travail ». Deux cédants précisent que cela pourrait leur « retomber dessus » à la retraite si les repreneurs échouent, signifiant par-là que la personne pourrait ne pas honorer ses engagements vis-à-vis du paiement de la location. La déclaration

d'un des cédants synthétise ces préoccupations générales : « Par expérience, on se rend compte qu'il y a beaucoup de rêves. Les gens ne se rendent pas compte de l'impact d'une activité agricole sur une vie. Je veux une personne fiable sur la durée pour ne pas payer les pots cassés une fois à la retraite. » Ainsi, derrière l'acceptabilité affichée se cachent des a priori qui, sans que l'on juge de leur pertinence, peuvent freiner la rencontre avec un repreneur.

Concernant l'acceptabilité d'un changement de production à l'issue de la transmission, les exploitations de l'échantillon sont partagées : treize acceptent un changement sans condition, cinq seulement si leur atelier actuel est au moins en partie conservé et deux refusent tout changement. Les réticences concernent exclusivement des exploitations d'élevage, sans doute en raison de la valeur affective et des savoir-faire liés aux animaux, mais elles peuvent aussi refléter la surreprésentation des fermes d'élevage parmi celles qui transmettent dans les cinq ans. Parmi les onze fermes sans repreneur identifié, quatre acceptent un changement à condition de conserver partiellement leur atelier et une refuse toute modification.

Lorsque la transmission ne peut se faire à un fils ou à une connaissance, la reprise par un NIMA implique davantage de démarches. Si, en plus, le cédant se montre méfiant envers les NIMA ou impose des conditions sur le type de production, trouver un repreneur devient très complexe. Cette complexité s'accroît si aucune démarche n'a été effectuée et que le départ est imminent. Dans l'échantillon, seule une exploitation, dont la transmission est prévue dans moins de trois ans, combine méfiance envers les repreneurs NIMA et refus catégorique de tout changement.

3.2.3 Des fermes sans repreneur se jugeant peu transmissibles et confirmant une faible transmissibilité en AB

Parmi les neuf fermes ayant identifié un repreneur, toutes ont une bonne estime de leur transmissibilité, et cinq la considèrent « importante » ou « très importante ». À l'inverse, seules trois des onze fermes sans repreneur ont une bonne estime de leur transmissibilité. Pour celles qui prévoient de transmettre bientôt, une seule considère sa transmissibilité comme très importante, deux comme moyenne et les autres comme faible. Le fait de ne pas avoir identifié de repreneur semble donc être associé à une perception plus faible de transmissibilité. Il est par contre impossible de déterminer si une estimation pessimiste de la transmissibilité est corrélée à un faible investissement dans la recherche d'un repreneur dans notre échantillon, comme cela est suggéré par les enquêtes de terrains présentées dans la partie 1.2.1. Toutefois, on peut remarquer que les fermes qui prévoient de transmettre dans moins de trois ans et qui ont une faible perception de leur transmissibilité n'ont soit entrepris aucune démarche, soit seulement publié une annonce.

Au-delà de cette perception, l'absence de repreneur semble également peser sur l'engagement du cédant dans son exploitation. Parmi les onze fermes concernées, sept déclarent avoir ralenti leur activité, ce qui inclut toutes celles qui prévoient une transmission dans moins de trois ans. On peut y voir un désengagement progressif lié à la fatigue de fin de carrière et à l'absence de perspectives claires de reprise. La manière dont les cédants abordent leur logement reflète également cette divergence entre fermes avec et sans repreneur. Les exploitations ayant trouvé un repreneur l'ont presque toutes identifié dans leur entourage proche (le fils ou une connaissance proche). Dans ces cas, les cédants acceptent plus facilement de libérer leur maison ou s'organisent pour qu'une autre solution de logement viable soit trouvée. Ainsi, huit fermes sur neuf sont prêtes à céder leur logement. À l'inverse, parmi les fermes sans repreneur, seuls deux cédants sont prêts à partir, deux autres évoquent des obstacles majeurs qui les empêchent pour l'instant d'envisager un départ, et les sept restants souhaitent rester dans leur maison. Cette

différence de positionnement montre que la présence d'un repreneur dans l'entourage familial facilite l'installation sur la ferme et rend celle-ci plus attrayante

Enfin, cette difficulté à trouver un repreneur rejaillit aussi sur les priorités affichées quant au devenir des terres. Il semble que plus le temps passe sans successeur identifié, plus la volonté de maintenir l'exploitation en AB recule (**Figure 14**). Pour ces fermes, l'objectif devient avant tout de pouvoir céder les terres, même si cela implique un non maintien en AB ou une vente destinée à l'agrandissement d'autres exploitations. Le cédant souhaite alors obtenir un prix de vente raisonnable pour partir à la retraite sereinement, ou parfois de simplement de clore la situation et de passer à une autre étape de sa vie.

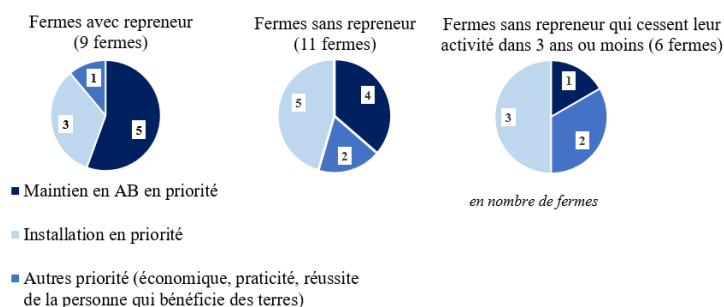


Figure 14 : Priorité exprimée pour l'avenir des terres selon l'identification d'un repreneur ou non et le terme de l'arrêt d'activité (auteure, 2025)

Ainsi, pour les fermes de l'échantillon, l'absence de repreneur semble enclencher une dynamique défavorable à leur transmissibilité en AB. Les cédants peuvent interpréter le fait de ne pas trouver de repreneur comme un signe de la faible transmissibilité de leur ferme et cela peut les amener à ne pas entreprendre les démarches pour se faire connaître. Parallèlement, un relâchement de la rigueur technique peut survenir, et ils peuvent devenir moins exigeants sur le type de reprise, alors même qu'ils pouvaient être initialement engagés pour que leur ferme soit maintenue en AB par le repreneur.

3.2.4 Un système de notation à adapter pour durcir l'évaluation des fermes sans repreneur ni démarches effectuées

Lorsque l'on compare les fermes en situation de transmission et celles qui ne le sont pas sur la base de leur score final, sans prendre en compte les indicateurs de la dimension *Préparation de la transmission*, on observe que les premières obtiennent globalement de meilleurs résultats (**Figure 15**). Une seule ferme parmi ces vingt présente une moyenne inférieure à deux, contre douze sur quarante-trois parmi celles hors transmission.

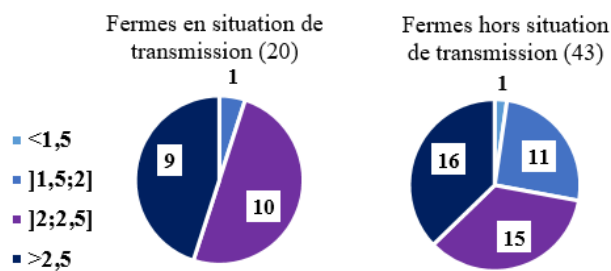


Figure 15 : Comparaison du score final (hors bloc transmission) entre fermes en situation de transmission et fermes hors situation de transmission (auteure, 2025)

Ce constat s'explique par plusieurs éléments d'analyse précédemment exposés. Dix-sept fermes en transmission ont effectué leur installation avant 2005, et ce facteur joue sans doute un rôle important. Les exploitations anciennement établies tendent en effet à mieux maîtriser leur foncier, à se juger plus résistantes face aux chocs, à avoir une meilleure valorisation de leurs produits et un poids des emprunts limité, car elles ont eu le temps de rembourser leurs investissements successifs. En résumé, les exploitants connaissent bien leur système, l'ont

adapté à leurs besoins et supportent peu de charges. Il ne faut toutefois pas en faire une généralité car certains arrêts anticipés peuvent aussi découler de difficultés économiques, techniques ou relationnelles. A noter qu'aucun cas similaire n'était présent dans notre échantillon où les arrêts anticipés relèvent uniquement de problèmes de santé et/ou de fatigue.

Ce constat positif, qui place les fermes en transmission globalement moins à risque que celles hors transmission, s'atténue dès que l'on intègre les indicateurs liés à la transmission dans le score final. Pour douze fermes sur vingt, le score final diminue, et pour huit il augmente, sachant que sept de ces dernières ont déjà identifié un repreneur en AB. Autrement dit, la dynamique du risque dépend étroitement des conditions de transmission. Il augmente lorsque le départ est imminent, qu'aucun repreneur n'est identifié et que peu de démarches sont engagées. Il diminue lorsqu'un repreneur est trouvé et qu'il s'engage à poursuivre en AB. Le système d'évaluation du risque rend donc bien compte de l'impact des conditions de transmission sur le maintien en AB.

Un point de vigilance demeure toutefois essentiel : la présence d'un repreneur, même en AB, ne remet pas à zéro le risque lié aux difficultés préexistantes de la ferme. Les fragilités économiques ou psychosociales peuvent encore compromettre le bon déroulement de la transmission. C'est le cas, par exemple, d'une exploitation de l'échantillon ayant identifié un repreneur NIMA et engagé de nombreuses démarches (annonces, rencontres, estimations économiques et patrimoniales, formation, etc.). La cédante signale des tensions croissantes avec son repreneur au sujet de l'état de la ferme et de l'évaluation des bâtiments et des terres.

Enfin, l'examen des niveaux de risque affichés en sortie du système de notation souligne ses limites. Parmi les onze fermes sans repreneur, aucune n'est classée à risque élevé et seulement trois à risque modéré, alors que sept d'entre elles prévoient une transmission dans moins de trois ans. Deux fermes ayant identifié un repreneur sont également mal classées : l'une, dont le repreneur refuse de poursuivre en AB, est considérée à risque moyen ; l'autre, dont le repreneur reste incertain sur le mode de production qu'il va adopter, est classée à risque faible. Ces situations comportent pourtant un risque réel de non maintien en AB lors du départ du cédant.

Plusieurs pistes d'amélioration du système de notation peuvent être ainsi envisagées :

- **Intégrer ou exclure le bloc transmission** : créer deux évaluations distinctes, l'une prenant le bloc transmission en compte et l'autre non, pour identifier les fermes en difficulté générale malgré la présence d'un repreneur.
- **Modifier la pondération des indicateurs du bloc transmission** : accentuer la sévérité de la notation pour les fermes sans repreneur, avec un départ prévu dans 3 ans ou moins, une faible acceptabilité des profils NIMA et une faible acceptabilité d'un changement de production.
- **Réviser en profondeur le système de notation** : certains critères (absence de repreneur identifié, repreneur identifié mais en conventionnel, départ dans moins de 3 ans) pourraient classer automatiquement la ferme à risque élevé. Cette option semble plus fiable que la précédente pour ne pas passer à côté d'une ferme en difficulté.

Il est également possible de combiner plusieurs de ces améliorations afin d'optimiser l'évaluation du risque dans le plus grand nombre de situations possibles.

3.3 Une faible acceptabilité d'un autodiagnostic à renforcer via la sensibilisation préalable des fermes aux risques

3.3.1 Un accueil favorable du questionnaire réalisé par téléphone

L'analyse de la réception du questionnaire par téléphone constitue une étape essentielle afin de mieux comprendre les conditions d'acceptabilité d'un questionnaire en ligne. Avant d'envisager la pertinence d'un déploiement numérique, il apparaît nécessaire d'évaluer la disposition des agriculteurs à répondre à un questionnaire lorsqu'un enquêteur les contacte directement par téléphone. On peut imaginer qu'il est généralement plus aisé pour un exploitant d'ignorer un courrier électronique ou de refuser une demande formulée par écrit que de décliner une requête exprimée de vive voix par un interlocuteur. Ainsi, si un faible niveau d'acceptation est déjà observé lors de sollicitations téléphoniques, il est probable que l'acceptabilité d'un questionnaire en ligne se révèle encore plus limitée.

Dans un premier temps, on s'intéresse au nombre de fermes ayant effectivement répondu au questionnaire par téléphone, rapporté au nombre total de fermes contactées pour proposer un rendez-vous. Par "fermes contactées", il est entendu les exploitations ayant été jointes de vive voix par téléphone ou, à défaut, ayant au moins reçu la présentation du questionnaire ainsi qu'une invitation à y participer (par mail, SMS ou message sur répondeur téléphonique). Sur les 105 fermes contactées, 63 ont accepté de répondre par téléphone, soit un taux de réponse d'environ 60 %. Étant donné qu'un temps d'une demi-heure environ avait été annoncé pour le questionnaire, ce taux peut être considéré comme élevé. Il demeure toutefois impossible de déterminer si les fermes ont répondu par intérêt direct pour la thématique, par curiosité générale pour le sujet, ou encore par habitude de soutenir les initiatives d'Agrobio35, notamment car 34 de ces fermes sont adhérentes à la structure.

Ainsi, 15 fermes ont exprimé directement par téléphone leur refus de répondre au questionnaire et les différents types de justifications à ce refus ont été relevés :

- Huit fermes ont déclaré ne pas disposer de suffisamment de temps pour répondre à l'enquête. Parmi elles, deux ont néanmoins exprimé un intérêt pour le questionnaire, et une a précisé que ce refus s'expliquait également par la fréquence excessive des sollicitations auxquelles elle est exposée, la contraignant à poser des limites.
- Quatre fermes n'ont pas perçu d'intérêt à l'enquête, considérant ne pas être exposées à des risques de sortie de l'AB.
- Trois fermes, qui avaient déjà pris la décision de se déconvertir au moment de l'appel, ont jugé inutile de consacrer du temps à cette enquête

Les réponses suggèrent donc que la majorité des fermes sont plutôt surchargées de travail que désintéressées par le questionnaire. Même si certaines exploitations ayant indiqué être occupées l'ont peut-être fait par convenance, ces éléments, combinés au taux de réponse global au questionnaire, représentent tout de même des indications encourageantes. Il semble ainsi pertinent de poursuivre l'identification des fermes à l'aide d'un autodiagnostic en ligne. L'acceptabilité de ce dispositif doit toutefois être évaluée.

3.3.2 Une faible acceptabilité vis-à-vis d'un autodiagnostic à remplir en ligne

Parmi les neuf fermes interrogées à l'aide du guide d'entretien, sept déclarent qu'elles n'auraient pas réalisé un autodiagnostic dans le cas où celui-ci leur avait été envoyé par mail. Pour justifier cet avis, six fermes évoquent la surcharge de tâches administratives et comptables à effectuer, combinée parfois à de multiples sollicitations pour des projets annexes. Plusieurs exploitants utilisent des termes forts pour décrire cette situation : l'un se dit « déjà noyé dans tout ce qui est dématérialisé », deux autres se sentent « étouffés » par ces démarches. Deux fermes ajoutent recevoir « trop de sollicitations » d'organismes d'accompagnement, l'un des chefs d'exploitation précisant : « j'ai déjà fait des choses sur la durabilité, je n'ai plus de temps à donner pour autre chose ». Ce premier constat confirme les résultats issus du questionnaire téléphonique administré auprès de 63 fermes, où la charge administrative apparaissait déjà comme un facteur pesant sur les fermes. L'ensemble converge vers une même conclusion : les agriculteurs font état d'une saturation vis-à-vis des démarches dématérialisées, rendant difficilement acceptable toute nouvelle sollicitation, quelle qu'en soit la nature.

Par ailleurs, six des sept fermes ayant exprimé leur manque d'enthousiasme face à l'option d'un autodiagnostic justifient aussi cette position par le fait qu'elles ne se sentent pas concernées par le sujet. Certains agriculteurs l'énoncent explicitement (« je ne me sens pas concerné », « ce n'est pas une thématique urgente pour moi ») et d'autres plus indirectement (« pour qu'un agriculteur fasse le truc tout seul, il faudrait déjà se poser des questions »). En filigrane, cela traduit chez ces fermes l'absence de perception d'un risque de non-maintien en AB, et donc l'absence d'intérêt à s'autoévaluer. Or, ce ressenti ne correspond pas toujours à l'évaluation du risque réalisé avec le système de notation de cette étude. Parmi ces six fermes, la moitié sont effectivement classées à risque faible, mais trois présentent un risque plus élevé (deux à risque fort, une à risque modéré). Bien que le système d'évaluation demeure imparfait et incapable de calculer précisément le risque, ce décalage révèle que certaines exploitations, combinant pourtant faible valorisation de leurs produits, résilience limitée et confiance réduite dans l'avenir de l'AB, ne se perçoivent pas comme vulnérables vis-à-vis du maintien en AB. Ce constat souligne une fois de plus l'intérêt qu'aurait eu approche plus qualitative des motivations à rester en AB. Cela permettrait de mieux comprendre les priorités d'une ferme qui, malgré les difficultés, ne remet pas en question son mode de production AB.

Les discours recueillis auprès des neuf fermes confirment les propos du Responsable de l'Observatoire de la FRAB concernant le faible engagement des exploitations vis-à-vis des questionnaires diffusés par mail par la fédération : « si on arrive à 20 % de taux de réponse, on est très contents ». Selon cette même personne, la participation des agriculteurs à un autodiagnostic pourrait être supérieure si celui-ci garantissait un véritable retour sur investissement, notamment par la remise rapide de résultats exploitables. Ce dernier souligne également que les fermes adhérentes à Agrobio35 sont en général celles qui répondent le plus aux enquêtes diffusées par la FRAB. Dans notre échantillon, les deux seules fermes qui disent qu'elles auraient effectué l'autodiagnostic sont des fermes adhérentes et une des deux exprime clairement le lien entre la confiance qu'elle a envers Agrobio35 et le fait qu'elle accepterait de faire l'autodiagnostic : « oui je le ferai parce que je sais que Agrobio35 fait du bon boulot, ils ont une approche qui me plaît ». Ces deux fermes ont l'autre point commun d'être en train de préparer leur transmission et exprime toutes deux que la motivation à remplir un autodiagnostic est lié à un besoin de suivi à ce sujet : « La transmission c'est complexe alors un accompagnement n'est pas de trop », « le questionnaire au téléphone m'a un peu remis les idées

au claire sur ce qui me restait à faire et je savais que j'en avais besoin donc j'aurai également cliqué sur le lien [pour faire l'autodiagnostic] ».

Même si ces conclusions doivent être interprétées avec prudence au vu de la petite taille de l'échantillon de fermes interrogées, l'analyse suggère que l'acceptabilité du questionnaire est majoritairement conditionnée par le fait que la ferme se sente déjà concernée par sa thématique, qu'elle ressente un besoin d'accompagnement et qu'elle ne soit pas trop surchargée par ailleurs. Or, le but de cet autodiagnostic est justement d'évaluer également les fermes qui n'identifient pas de difficultés ou ne perçoivent pas de risque de non-maintien en AB, afin de s'assurer qu'aucun risque n'est effectivement présent. Pour favoriser l'acceptabilité de cet autodiagnostic, il conviendrait donc d'adapter la manière dont il est présenté aux fermes.

3.3.3 Une réflexion nécessaire sur la présentation et la mise en œuvre de l'autodiagnostic

D'une part, pour pallier à la réticence des fermes de réaliser une énième démarche en ligne, il semble pertinent de valoriser le temps investi dans l'autodiagnostic en garantissant un retour rapide et personnalisé (résultats reçus dans la journée, présentés sous forme de tableaux et de graphiques simples permettant à l'agriculteur de comprendre rapidement les grandes tendances). Il serait également pertinent de permettre aux agriculteurs qui remplissent l'autodiagnostic d'avoir la possibilité de, une fois leurs résultats obtenus, contacter au téléphone un conseiller ou que celui-ci vienne sur sa ferme. On peut imaginer mobiliser différents type d'acteurs pour effectuer ce travail : Agrobio35, CIVAM, animateurs de bassins versants, Terre de Liens, etc. Cette approche permet de combiner l'autonomie dans le remplissage de l'outil avec la possibilité d'un accompagnement humain, ce qui est utile pour les exploitants souffrant d'isolement ou moins à l'aise avec l'outil informatique. Il serait également utile d'afficher un temps de remplissage estimé du questionnaire et veiller à ce que ce temps ne soit pas trop long, ce qui implique de l'avoir testé auparavant et de sélectionner les questions à garder si ce temps est trop long.

D'autre part, pour amener une ferme à réaliser l'autodiagnostic même si elle ne se sent a priori pas concernée, il est nécessaire que la présentation de ce dernier inclue un discours de sensibilisation à l'ensemble des facteurs de risque de non-maintien en AB. Il pourrait être proposé une phrase d'accroche pour expliquer que des facteurs de risque sont parfois présents sans que les fermes s'en rendent compte, suivie d'une série de questions lui permettant d'évaluer sa situation personnelle (maîtrise du foncier, fatigue, confiance dans le futur de sa filière en AB, avancée dans les démarches de transmission). L'objectif est de faire passer l'agriculteur de « je ne me sens pas concerné » à « il serait peut-être utile de vérifier si ma situation ne présente pas un risque ».

La mise en place de ces conditions suppose cependant de se poser de nombreuses questions techniques et organisationnelles : quel outil utiliser pour calculer automatiquement les indicateurs et afficher les résultats de manière graphique, tout en les transmettant directement à la ferme ? quels acteurs peuvent recevoir ces résultats et comment déterminer quel acteur suit quelle ferme ? Et enfin puisque c'est un outil qui pourrait être mobilisé par un nombre important d'acteurs, quels financements mobiliser pour la démarche ?

En conclusion, l'autodiagnostic pourrait constituer un outil efficace pour identifier rapidement les fermes à risque et gagner du temps, augmentant ainsi les chances de maintenir les terres en

AB. Cette efficacité dépend toutefois de la mise en place de conditions favorables à son acceptabilité, ce qui implique un important travail de réflexion sur le fonctionnement de l'outil et la coordination de son utilisation entre les différents acteurs de l'accompagnement.

3.4 Aller au-delà des accompagnements individuels déjà existants pour garantir le maintien des terres en AB

3.4.1 Des dispositifs d'accompagnement variés dont l'efficacité demeure limitée face au contexte défavorable de l'AB

Si le niveau de risque de non-maintien en AB des fermes est correctement évalué et que l'autodiagnostic est mobilisé par les agriculteurs, un grand nombre de fermes pourrait bénéficier d'un accompagnement individualisé. Celui-ci peut être proposé par une ou plusieurs structures du réseau ayant participé à l'encadrement de cette étude et orienter les exploitations vers différents types d'accompagnements.

Pour les fermes identifiées à risque de déconversion ou d'arrêt anticipé, cumulant difficultés économiques et sociales et parfois isolement, il semble primordial que l'accompagnement se fasse par une ou des entrevues prolongées avec un conseiller. Le but est que la ferme ait l'opportunité de faire comprendre sa situation et de recevoir des réponses humaines et sensibles. Selon les projets d'accompagnement d'agriculteurs fragilisés ACCORDAE portés par le CIVAM et Solidarité Paysans entre 2021 et 2024, ce type d'approche favorise le mieux-être au travail et précède les progrès techniques et économiques durables. Des entrevues prolongées de ce type sont proposées par Agrobio35 à travers la démarche Agribio Résilience où le conseiller et l'agriculteur identifient ensemble des leviers techniques, économiques, juridiques et financiers.

Cependant, certaines difficultés restent trop liées au contexte des filières AB pour être résolues par un simple accompagnement, aussi pertinent soit-il. Un agriculteur qui ne parvient plus à se rémunérer comme auparavant, en raison d'un prix d'achat de sa production en AB trop faible au regard des charges engagées, se voit parfois contraint d'envisager la déconversion. Il est nécessaire de rappeler que les pertes économiques pour les agriculteurs en AB ont été estimées de 250 à 300 millions d'euros en 2022, en raison notamment du déclassement de certaines productions AB (Agence Bio, 2023).

Concernant les fermes à risque de ne pas transmettre en AB, le fait qu'un conseiller amène le cédant à préciser sa vision de l'avenir de sa ferme peut permettre d'identifier si l'absence de démarche relève ou non d'une perception pessimiste de sa transmissibilité. Dans le cas échéant, effectuer un chiffrage économique de la ferme peut amener l'agriculteur à réaliser qu'elle a plus de valeur qu'il ne le pense. De plus, évoquer toutes les options de reprise peut ouvrir des perspectives que l'agriculteur ne voyait pas : par exemple, une reprise de sa ferme bovins lait par un collectif souhaitant mettre en place plusieurs ateliers. Il pourra également être conseillé aux cédants de participer à des événements où anciens cédants et repreneurs partagent leurs expériences, tels que les "Café Transmission" du CIVAM. Ces échanges pourraient lui permettre de réaliser quelles concessions il serait prêt à faire ou non et de mieux saisir les conditions nécessaires à une transmission réussie. Si le cédant estime sa ferme transmissible

mais est en retard dans les démarches, il peut être orienté vers des formations collectives plus généralistes qui expliquent les différentes étapes de préparation à la transmission. Pour un cédant propriétaire souhaitant garantir le maintien de l'AB par son futur locataire, il peut être accompagné par Terre de Liens pour recourir à des outils tels que le BRCE ou l'ORE. L'enquête d'Anaïs Augereau de 2024 révèle toutefois que ces outils sont souvent méconnus et perçus comme complexes par les cédants et donc il semble peu probable que les cédants soient pro-actifs à ce sujet.

Il existe également d'autres freins aux actions des structures. En ce qui concerne la possibilité de mettre en place des portages fonciers, la foncière Terre de Liens a en réalité une action limitée pour le maintien de terres en AB : elle ne peut acquérir une ferme qu'à condition qu'un repreneur en AB ait déjà été identifié, alors même que c'est cette identification qui constitue le principal point de blocage des cédants.

Par ailleurs, bien que le SDREA Bretagne permette un bon niveau de protection du foncier AB par rapport à d'autres régions, il peut se révéler insuffisant en raison de certaines dispositions du Code rural. Ce dernier comprend l'article L142-5-1 qui stipule que lorsqu'une SAFER « met en vente un terrain dont les productions relèvent de l'agriculture biologique au sens de l'article L. 641-13 », elle doit le céder « en priorité à un candidat s'engageant à poursuivre une exploitation en agriculture biologique pour une durée minimale de six ans. » Bien qu'une ferme AB apparaisse prioritaire par rapport à une ferme conventionnelle aux caractéristiques similaires dans le SDREA (**cf Annexe I**) cet article peut aboutir à la reprise de terres en AB par une ferme qui ne respecte pas ce mode de production au préalable, sous réserve d'un engagement en AB pendant 6 ans sur ces dites terres. Une telle disposition ne permet pas d'avoir l'assurance d'un maintien pérenne des terres en AB, et cet article pourrait être de plus en plus mobilisé par les fermes en conventionnel.

3.4.2 Une adaptation des stratégies territoriales du maintien de l'AB : prise en compte des types de ferme et diminution des dépenses publiques

Les EPCI et les communes d'Ille-et-Vilaine se situent actuellement en phase de conception ou de mise en œuvre de leur stratégie foncière et de leur PAT. Ce moment apparaît particulièrement opportun pour leur transmettre non pas les résultats précis des fermes enquêtées (données à la fois confidentielles et trop détaillées pour éclairer directement les décisions politiques) mais plutôt les tendances générales qui se dégagent de l'échantillon de notre étude. Ces tendances pourraient être présentées selon des critères simples et aisément identifiables tels que la filière, le contexte géographique ou encore le niveau de sécurisation des circuits de vente.

De telles informations permettraient aux collectivités d'adapter leurs actions à la réalité des fermes en AB présentes sur leur territoire. Ainsi, dans les zones où dominent des fermes d'élevage, caractérisées par une maîtrise foncière limitée, les actions pourraient cibler en priorité la sensibilisation à l'outil d'échange de parcelles, en lien avec les animateurs de bassins versants et la Chambre d'Agriculture Bretagne. Parallèlement, une communication auprès des citoyens pourrait mettre en valeur le rôle de ces fermes dans le maintien des prairies et de leur biodiversité et encourager des formes d'investissements collectifs comme par exemple la mise en place de Groupements Fonciers Agricoles citoyens (GFA citoyen) : un groupement foncier agricole où des investisseurs citoyens financent collectivement l'achat de terres agricoles pour les mettre à disposition d'exploitants, dans le but de soutenir une agriculture durable et la préservation du foncier. À ces mesures pourraient s'ajouter des actions en faveur de la transmission déjà plus en moins mises en place sur les territoires : aides financières pour des

accompagnements individuels et juridiques approfondis, promotion proactive de dispositifs tels que les ORE (en étant par exemple signataire tiers-garant des ORE), voire constitution d'une réserve foncière afin d'acquérir des fermes AB pour lesquelles aucune solution de reprise satisfaisante n'aurait pu être trouvée. À l'inverse, sur des territoires à forte concentration de fermes maraîchères diversifiées, les enjeux sont moins liés au foncier qu'à des difficultés techniques engendrant des pertes de production, une viabilité économique fragile et une sécurisation insuffisante des débouchés. Ces exploitations, qui ne bénéficient pas des aides à l'hectare, pourraient davantage tirer profit d'un soutien financier global visant à compenser le manque d'attractivité du métier. Une piste serait de relancer, à l'échelle intercommunale ou départementale, l'initiative autrefois portée par la région Bretagne, qui attribuait une aide aux fermes afin de compenser l'arrêt des soutiens nationaux au maintien en AB. De plus, les territoires pourraient augmenter leur niveau d'engagement pour assurer les débouchés des fermes AB notamment en multipliant les efforts pour faire appliquer la loi Egalim dans leurs sites de restauration collective.

Un enjeu majeur consiste à déterminer comment permettre et légitimer les investissements nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes actions. La légitimité de ces soutiens pourrait être établie en présentant l'AB comme un investissement préventif plutôt que curatif, susceptible de réduire les dépenses publiques à moyen et long terme. Dans ce but, l'approche par la qualité de l'eau (exemple : coût des traitements) apparaît particulièrement pertinente, car il s'agit d'un enjeu collectif largement partagé. Certains territoires ont quantifié les économies réalisées sur le traitement de l'eau grâce au développement de l'AB dans les zones de captage, démarches précieuses pour étayer l'argumentaire en faveur du foncier AB. À Munich, la conversion de 86 % des surfaces proches des zones de captages en AB a permis de diviser par deux les concentrations en nitrates et en pesticides, et de réduire par soixante-six le coût effectif de dépollution (Cour des comptes, 2022).

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de son côté, ne dispose toutefois pas de données sur la part des surfaces exploitées en AB dans les aires d'alimentation de captage, ce qui empêche pour l'instant d'estimer les économies déjà réalisées. La production de telles données constituerait un argument solide pour justifier les investissements en faveur des fermes AB, qu'elles soient en difficulté économique ou confrontées à des enjeux de transmission.

3.4.3 Les comités foncier locaux : rassembler les acteurs pertinents pour aider une ferme AB à transmettre en AB

Pour les fermes AB qui rencontrent des obstacles dans leur transmission, la bibliographie et l'enquête sur l'acceptabilité de l'autodiagnostic montrent qu'un accompagnement est souvent nécessaire. Le sujet peut en effet être complexe, sensible ou intime, ou même tout à la fois. De plus, la multiplicité des acteurs et des offres d'accompagnement constitue une opportunité, mais peut aussi désorienter : certaines fermes hésitent sur la marche à suivre ou craignent que leur cas soit trop particulier pour trouver une aide adaptée.

Dans le cadre des conclusions de l'étude de 2024, avait été esquissée l'idée d'un dispositif permettant de répondre à ces freins, appelés « comités foncier locaux » : un petit groupe d'acteurs réuni autour d'une ferme dont le maintien en AB est compromis, afin de chercher des pistes de solution. L'objectif serait de traiter les difficultés de manière concrète, coordonnée et efficace, grâce à une sélection d'acteurs pertinents couvrant toutes les dimensions de la problématique, toujours en présence de la ferme. Concrètement, ces comités pourraient associer, selon les cas, des élus locaux, des propriétaires, un notaire, des gestionnaires de bassin

versant, des conseillers SAFER (si une vente de terres est en jeu) ainsi que des structures d'accompagnement (Agrobio35 pour les aspects technico-économiques, le CIVAM pour la gestion de conflit, etc.), cette liste étant non-exhaustive.

Des initiatives similaires existent ailleurs en France, recensées notamment sur la plateforme collaborative RECOLTE, portée par Terre de Liens et l'INRAE, qui rassemble des expériences foncières participatives (Inrae, 2020). En Alsace, par exemple, des comités fonciers locaux réunissant élus locaux, agriculteurs retraités et actifs du territoire ont été mis en place à la suite de diagnostics transmission menés auprès d'agriculteurs proches de la retraite. Concrètement c'est Terre de Liens Alsace qui choisit la composition de ces comités en fonction de la situation de chaque ferme. On relève aussi une initiative d'une forme différente mise en place par

Ainsi, de nombreux points restent à préciser avant que les comités fonciers locaux en Ile-et-Vilaine puissent devenir réellement opérationnels. Plusieurs questions se posent : comment initier un comité local foncier et dans quelles conditions ? La ferme concernée doit-elle être à l'origine de la demande en formulant ses besoins, ou bien un ou plusieurs acteurs doivent-ils venir vers elle avec une première proposition de composition ? Faut-il organiser le comité directement sur la ferme accompagnée ou dans un lieu neutre ? Et ensuite, quelle forme de gouvernance adopter ? Comment répartir les investissements financiers et humains que demandent ces comités entre les structures ? Plus largement encore, ces comités doivent-ils être mobilisés uniquement pour les fermes volontaires, ou peuvent-ils également se réunir en l'absence de celles-ci ? Cela revient à poser la question de la légitimité à influencer sur le devenir d'une ferme non volontaire au nom de l'intérêt collectif lié au maintien de l'AB. Ces enjeux seront soulevés lors la restitution de cette étude en septembre 2025 durant un atelier destiné à construire le processus de mise en place d'un comité foncier local, à travers un ou des cas concrets. Le but étant qu'à l'issue de cette journée, les acteurs soient en capacité de lancer officiellement et de manière réactive des comités fonciers locaux, selon des modalités clarifiées et partagées.

Conclusion

Les fermes enquêtées présentent d'abord des facteurs de risque communs. La faible maîtrise du foncier revient fréquemment sauf pour les petites exploitations maraîchères. S'y ajoute une pression foncière, qui prend des formes différentes selon les territoires : elle est liée à l'urbanisation pour les exploitations situées près de bassins à forte concentration de population et d'activités économiques, tandis qu'elle découle davantage de la volonté expansionniste d'autres exploitants dans les zones à forte densité d'élevage. Les débouchés commerciaux des fermes de l'échantillon apparaissent également fragiles : les fermes d'élevage vendant en coopérative dépendent de contrats à renouveler régulièrement, tandis que certaines fermes légumières reposent sur un seul circuit court sans contractualisation formelle. Ce constat montre que les inquiétudes des agriculteurs reflètent les difficultés observées dans le contexte actuel de la consommation en AB. L'absence de repreneur s'accompagne fréquemment d'une estimation faible de la transmissibilité de l'exploitation, ce qui limite les démarches entreprises par le cédant. Les fermes bovin lait installées depuis longtemps, souvent situées sur de grandes surfaces, représentent un fort enjeu : en cas de non-reprise en AB, la perte d'hectares serait importante et pourrait fragiliser les fermes laitières AB restantes pour risque de non maintien de la collecte de lait. À l'inverse, les transmissions semblent plus aisées lorsqu'elles se font à un enfant ou à une connaissance proche, grâce à la confiance établie, à la possibilité de conserver un regard sur la ferme et à la plus grande facilité pour le cédant de garantir un lieu d'habitation pour le repreneur.

Le système de notation du risque présente certaines limites. Il ne permet pas toujours de repérer des situations critiques pouvant entraîner un non-maintien en AB. Certaines fermes affichent de bons résultats sur la majorité des indicateurs, ce qui peut masquer des signaux forts, tels que la nécessité urgente de trouver un associé, un salarié ou un repreneur, ou de résoudre un problème technique impactant la production. De plus, l'évaluation standardisée ne prend pas en compte les priorités propres à chaque exploitant : certains placent le maintien en AB au centre de leurs préoccupations, tandis que d'autres privilégient d'autres aspects de leur activité. Ces dimensions se reflètent davantage dans les commentaires qualitatifs et ouverts que dans les indicateurs quantitatifs, ce qui suggère l'importance de compléter le système de notation par des entretiens semi-directifs pour mieux saisir l'unicité de chaque situation de ferme. Par ailleurs, l'option d'autodiagnostic rencontre une faible acceptabilité, les exploitants se percevant déjà fortement chargés administrativement et ne se considérant pas toujours à risque.

Enfin, au-delà des dispositifs d'évaluation et d'accompagnement individuel, il est nécessaire de créer un contexte plus favorable à l'AB sur les territoires. Cela implique des actions ciblées sur la sécurisation du foncier en AB et le développement de débouchés pour les exploitations. Il s'agit également de valoriser les externalités positives de la présence de l'AB sur les territoires, telles que la réduction des dépenses publiques liées au traitement de l'eau, afin de favoriser une mobilisation collective et multidimensionnelle pour son maintien.

Pour conclure, bien que la mise en place de comités foncier locaux nécessite encore de nombreuses réflexions concernant leurs modalités et leur gouvernance, ces instances, parmi d'autres types d'actions territoriales, pourraient se révéler particulièrement utiles et pertinentes pour les situations de transmission à risque. Elles permettraient aux cédants de ne pas se sentir isolés face à leurs problématiques et de recevoir des réponses ciblées, tout en offrant aux acteurs du territoire l'opportunité de s'engager concrètement pour le maintien des terres en AB, constituant ainsi un signal politique fort susceptible d'initier de futures actions en ce sens.

Bibliographie

AGENCE BIO., (2023). *Les chiffres du BIO : panorama 2022*.

AGENCE BIO., (2024). *Les chiffres du BIO : panorama 2023*.

AGENCE BIO., (2025). *Les chiffres du BIO : panorama 2024*.

AGRESTE., (2021). *L'occupation du sol entre 1982 et 2018*.

AGRESTE., (2022). *Recensement agricole 2020 : Âge des exploitants et devenir des exploitations*.

AGRESTE., (2023). *Recensement agricole 2020 : Près d'une exploitation sur quatre vend en circuit court*.

AMBLARD, Laurence, POUR LA BIODIVERSITE, Agence Francaise, et al., 2019. L'action collective pour la gestion de la qualité de l'eau en agriculture: le cas de la protection de la ressource en eau potable en France. In : *FAO* [en ligne]. 2019. [Consulté le 5 avril 2025]. Disponible à l'adresse : <https://agris.fao.org/search/en/providers/124866/records/669e7c1d00eb85b7d72ba107>

BASQUE, Josianne, RUELLAND, Diane, LAVOIE, Marie-Claude, 2006. Un outil informatisé d'autodiagnostic des compétences informationnelles destiné aux étudiants universitaires. Actes du XXVIII^e colloque de l'Association internationale de pédagogie universitaire (AIPU). Disponible à l'adresse : https://rilibre.telug.ca/679/1/Basque%20Ruelland%20Lavoie_AIPU2006_vf.pdf

BESSIÈRE, Céline, GIRAUD, Christophe, et RENAHY, Nicolas, 2008. Introduction-Famille, travail, école et agriculture. In : *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement-Review of agricultural and environmental studies*, 2008, vol. 88, p. 5-19.

BLIN, N, DESRIERS, M et GUERINGER, A, (2023). Les propriétés des terres agricoles en France. Terre de Liens.

CESE., 2020. Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture ! Avis du Conseil économique, social et environnemental. In : *CESE* [en ligne]. juin 2020. [Consulté le 4 juillet 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.lecese.fr/travaux-publies/entre-transmettre-et-sinstaller-lavenir-de-lagriculture>

CHAPON, Gwendoline, 2023. L'obligation réelle environnementale ou la libre-contrainte. In : *Communitas*, mars 2023. n°4, p.58-83.

CHIZELLE, Brigitte, LATASTE, Dominique, et LEROY, Claire, 2019. La maison, cet impensé des projets de transmission agricole hors du cadre familial. In : *Sociologies pratiques*, 2019, vol. 39, no 2, p. 99-111.

CIVAM 35., 2024. Quand des collectivités s'emparent des questions d'installation-transmission-agricoles. In : *CIVAM 35* [en ligne]. juin 2024. [Consulté le 5 mai 2025].

Disponible à l'adresse : https://www.civam.org/wp-content/uploads/2024/06/Livret_Quand-collectivites_vf.pdf

COUR DES COMPTES., 2022. Le soutien à l'agriculture biologique, Rapport public thématique. In : *COUR DES COMPTES* [en ligne]. juin 2022. [Consulté le 5 avril 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20220630-rapport-soutien-agriculture-bio.pdf>

COURLEUX, Frédéric., 2011. In : *Revue d'économie et statique*. n°444, p. 39-55.

DAUPHINÉ, André, PROVITOLO, Damienne, 2013. Risques et catastrophes : Observer, spatialiser, comprendre, gérer. Paris : Armand Colin. « Collection U », p.408. DOI : 10.3917/arco.dauph.2013.01. URL : <https://shs.cairn.info/risques-et-catastrophes--9782200278427?lang=fr>.

DESLAUX, Dominique, CHIFFOLEAU, Yuna et NOLOT, Jean Marie, 2009. Pluralité des agricultures biologiques: Enjeux pour la construction des marchés, le choix des variétés et les schémas d'amélioration des plantes. In : *Innovations agronomiques*, vol. 4, p. 297-306.

DRAAF BRETAGNE., 2024. Mémento de la statistique agricole en Bretagne, édition 2024. In : *DRAAF BRETAGNE* [en ligne]. septembre 2024. [Consulté le 7 juin 2025]. Disponible à l'adresse : <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/memento-de-la-statistique-agricole-edition-2024-r804.html>

DREAL BRETAGNE., 2023. État des lieux des captages prioritaires en Bretagne. In : *DREAL BRETAGNE* [en ligne]. août 2023. [Consulté le 12 avril 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/etat-des-lieux-des-captages-prioritaires-en-a4605.html>.

FNAB., 2025. Chiffres de la bio : la FNAB appelle à sécuriser l'offre de produits bio Origine France. In : *FNAB* [en ligne]. 12 mai 2025. [Consulté le 20 mars 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.fnab.org/chiffres-de-la-bio-la-fnab-appelle-a-securiser-loffre-de-produits-bio-origine-france/>

FRAB., 2023. Dé-certification : l'arrêt de la bio, bruit de couloir ou phénomène avéré. In : *Symbiose : le mensuel des agrobiologistes de Bretagne*, n°290. p.6-7.

FRAB., 2024. Observation de la production biologique en Bretagne, 2024, données 2023. In : *FRAB* [en ligne]. août 2024. [Consulté le 3 avril 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.agrobio-bretagne.org/expertise/analyser-levolution-de-la-bio-observatoire/>

GATE, Romain et LATRUFFE, Laure, 2016. Difficultés rencontrées lors de la transmission d'exploitations agricoles. Le cas de la Bretagne. In : *Économie rurale*, février 2016. n°351.

GAULT, J, MARTY, S, MENARD, J-N, PRINGAULT, J-M, 2013. Évaluation des mesures prises dans le cadre de la Loi d'orientation agricole de 2006 pour faciliter la transmission des exploitations agricoles et le financement des facteurs de production par des capitaux extérieurs. In : *Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt*. Tome 1, p.42.

GAZO, Cécile, 2023. Figures du « retour à la terre » : Entre projet professionnel, projet de vie et engagement politique. In : *Multitudes*, vol.3, n°92, p.73-78.

GUERINGER, Alexandre, 2020. Enjeux fonciers agricoles : une lecture par les relations entre propriété et usage des terres à l'échelle des exploitations et des territoires . Communication au symposium final PSDR4. Angers, 28 octobre 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.psdr.fr/archives/INS1044PDFN1.pdf>

GUILHAUMOU, Jacques, 2012. Autour du concept d'agentivité. In : *Rives méditerranéennes*, p. 25–34. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/rives/4108>

HAUTE AUTORITE DE SANTE, 2005. Guide pour l'autodiagnostic des pratiques de management en établissement de santé. In : *HAUTE AUTORITE DE SANTE* [en ligne]. 2005. [Consulté le 25 juillet 2025]. Disponible à l'adresse : <https://pharesst.irsst.qc.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=1520&context=rapports-scientifique>

IDELE., 2019. Les personnes Non Issues du Milieu Agricole : le futur du renouvellement des générations en élevage. In : *IDELE* [en ligne]. septembre 2020. [Consulté le 4 juillet 2025]. Disponible à l'adresse : <https://idele.fr/detail-article/personnes-non-issues-du-milieu-agricole-le-futur-du-renouvellement-des-generations-en-elevage>

INRAE, 2020. Une démarche sur le potentiel de transmission des exploitations agricoles dans le Massif des Vosges (68/88). In : *INRAE* [en ligne]. Juillet 2020. [Consulté le 15 août 2025]. Disponible à l'adresse : <https://ressources.terredeliens.org/recolte/une-demarche-prospective-et-collective-sur-le-potentiel-de-transmission-des-exploitations-agricoles-dans-le-massif-des-vosges-68>

JACQUES-JOUVENOT, Dominique, 2014. Le paradoxe de la transmission du métier: le cas des éleveurs. In : *SociologieS*, mars 2014.

JEANNEAUX, Philippe et LATRUFFE, Laure, 2023. Les enjeux de la transmission agricole en France. In : *Regards croisés sur l'économie*, février 2023. n° 33, p.113-121.

JOYEUX, Camille, 2017. Etude : «Maraîchage biologique permaculturel et performance économique » . In : *INRAE* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/Fevrier-2017-rapport-6-Etude-INRA-AgroParisTech-maraichage-biologique-permaculturel-et-performance-economique.pdf>

LA FRANCE AGRICOLE, 2014. *Conférence au Salon de l'Agriculture sur la réussite de la transmission d'exploitation agricole*. In : *LA FRANCE AGRICOLE* [en ligne]. [Consulté le 3 mai 2025]. Disponible à l'adresse : <http://www.lafranceagricole.fr/videoet-photo-agricole/actualites-evenements/sia-2014-une-conference-pour-reussir-sa-transmission-d-exploitation-partie-1-85253.html#player>.

LEGRAS, Sophie, MARTIN, Elsa, et RÉGNIER, Camille, 2016. Foncier agricole, qualité de l'eau et intervention publique. In : *Économie rurale*, vol. 353354, n° 3, p. 113-126.

LE MONDE, 2025. Le ministère de l'agriculture supprime 15 millions d'euros de fonds alloués à l'Agence bio. In : *LE MONDE* [en ligne]. 20 mai 2025. [Consulté le 22 mai 2025]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/economie/article/2025/05/20/le-ministere-de-l-agriculture-va-supprimer-le-budget-de-la-communication-de-lagencebio_6607390_3234

LOBLEY, M, BAKER, J, WHITEHEAD, I, 2010. Farm succession and retirement: some international comparisons. In : *Journal of Agriculture, Food Systems, and Community Development*, vol 1, n°1, p. 49-64.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE., 2022. Les chiffres clés du Recensement agricole 2020 – Résultats définitifs, 2022. In : *MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE* [en ligne]. Avril 2022. [Consulté le 4 juillet 2025]. Disponible à l'adresse : <https://agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2020-resultats-definitifs> (consulté le 4 juillet 2025)

MISHRA, A.K, EL-OSTA H.S, 2008. Effect of agricultural policy on succession decisions of farm households. In : *Review of Economics of the Household*, vol. 6, n° 3, p. 285-307.

MSA., 2025. Après 2 ans de croissance, le nombre d'installations d'exploitants agricoles diminue en 2023. In : *MSA* [en ligne]. mars 2025. [Consulté le 15 juin 2025]. Disponible à l'adresse : <https://statistiques.msa.fr/wp-content/uploads/2025/03/Info-Stat-Installations-edition2025.pdf>

NAY, Olivier, SEN, Amartya, 2001. Repenser l'inégalité. In : *Revue française de science politique*, vol. 51, n°1, p.7.

OEB., 2023. Chiffres clés de l'eau en Bretagne : édition 2022. In : *OEB* [en ligne]. janvier 2023. [Consulté le 5 avril 2025]. Disponible à l'adresse : <https://bretagne-environnement.fr/notice-documentaire/chiffres-cles-eau-bretagne-edition-2022>

OPINION WAY., 2020. Les Français et la consommation de produits alimentaires-Avril 2020. In : *OPINION WAY* [en ligne]. avril 2020. [Consulté le 20 mars 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.opinion-way.com/fr/publications/les-francais-et-la-consommation-de-produits-alimentaires-avril-2020-2020-15108/>

PAUCHARD, Laura, MADELINE, Philippe, MARIE, Maxime, 2016. L'échange parcellaire : une nouvelle étape dans l'aménagement foncier de l'Ouest français. In : *Norois*, n°240, p.7-24.

PERRIN, Augustine, MARTIN, Guillaume, 2021. Resilience of French organic dairy cattle farms and supply chains to the Covid-19 pandemic. In : *Agricultural Systems*, vol 190.

PIN, Clément, BARONE, Carlo, 2021. L'apport des méthodes mixtes à l'évaluation. In : *Revue française de science politique*, n° 71, p. 391-412.

ROY, Mario, CADIEUX, Jean, FORTIER, Lucie et al., 2008. Validation d'un outil d'autodiagnostic et d'un modèle de progression de la mesure en santé et sécurité du travail. Rapport de l'Institut de Recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail. Disponible à l'adresse : <https://pharesst.irsst.qc.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=1520&context=rapports-scientifique>

SAUZAY, Claire, 2017. La vulnérabilité, un concept central de l'analyse des risques urbains en lien avec le changement climatique. In : *European Journal of Geography* [en ligne]. 27 novembre 2017. [Consulté le 5 mai 2025]. Disponible à l'adresse : https://www.researchgate.net/publication/321288333_La_vulnerabilite_un_concept_central_d_e_l%27analyse_des_risques_urbains_en_lien_avec_le_changement_climatique

SAUVAYRE, Romy, 2021. Chapitre 3. Le guide d'entretien. In : *Initiation à l'entretien en sciences sociales Méthodes, applications pratiques et QCM*. Paris : Armand Colin. *Cursus*, p.29-60. URL : <https://shs.cairn.info/initiation-a-l-entretien-en-sciences-sociales--9782200630836-page-29?lang=fr>.

TERRE NET., 2024. + 167 % d'agriculteurs bio en 10 ans . In : *TERRE NET* [en ligne]. juillet 2024. [Consulté le 12 avril 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.terre-net.fr/transmission/article/869615/167-d-agriculteurs-bio-en-10-ans>

VANCON, Marie, 2023. Freins et leviers à la continuité ou l'abandon du mode de conduite biologique des terres au moment de la cession de l'exploitation agricole. Territoires de Rennes Métropole et de l'Unité de Gestion de la Vilaine Est. [en ligne]. Toulouse : INP-ENSAR. Disponible à l'adresse : source structure.

VIAL, Michel, 1995. Nature et fonction de l'auto-évaluation dans le dispositif de formation. In : *Revue française de pédagogie*, n°112, p.69-76.

Annexes

Annexe I : *Extrait du SDREA de la région Bretagne présenté dans l'Arrêté n° R53-2023-11-29-00001 - Priorité 1 et sous-priorités associées (Préfet de la Région Bretagne, 2023).*

Annexe II : *Contenu du questionnaire effectué par téléphone auprès des fermes de la zone d'étude (auteure, 2025)*

Annexe III : *Guide d'entretien semi-directif destiné à (auteur, 2025)*

Annexe IV : *Guide d'entretien semi-directif à destiné aux agriculteurs enquêtés par téléphone en 2025 (auteur, 2025)*

Annexe V : *Dimensions et indicateurs utilisés dans le système de notation de l'étude de 2024 (Augereau, 2024).*

Annexe VI : *Dimensions, indicateurs et pondération utilisés dans le système de notation de l'étude de 2025 (auteure, 2025)*

Annexe I : Extrait du SDREA de la région Bretagne présenté dans l'Arrêté n° R53-2023-11-29-00001 - Priorité 1 et sous-priorités associées (Préfet de la Région Bretagne, 2023).

Index	Au sein d'une même priorité, dans le cas où les caractéristiques des demandeurs en concurrence présentent des différences, au regard des sous-critères établis, les demandes sont examinées en fonction des sous priorités, jusqu'à ce qu'elles soient départagées.	Réf. aux critères de l'article L.312-1
Priorité 1 : installation à titre exclusif ou principal		
1.1.1	Réinstallation d'agriculteur ayant perdu plus des 2/3 de la surface de son exploitation sans en être l'initiateur	1° et 8°
1.1.2	Reprise de l'exploitation par le conjoint	8°
1.2	Installation d'agriculteur à titre exclusif ou principal ou agrandissement d'une société par l'installation d'agriculteur à titre exclusif ou principal	4°
1.2.1	Maintien de l'exploitation du fonds en mode de production biologique	3° et 6°
1.2.2	Exploitant individuel ou société exerçant à titre exclusif y compris les installations progressives conduisant à ce statut en 4 ans.	4°
1.2.3	IDE de l'exploitation du demandeur après l'opération constitué à plus de 70 % de productions animales et/ou de cultures légumes frais (hors légumes industrie) et de fruits	2°
1.2.4	Demandeur s'installant sur le site demandé ou dont le siège d'exploitation est ou va être à moins de 2,5 km du fonds demandé.	3°, 6° et 7°
1.2.5	Demandeur s'engageant en agriculture biologique sur des terres conventionnelles	6°

Annexe II : Contenu du questionnaire effectué par téléphone auprès des fermes de la zone d'étude (auteure, 2025)

Informations générales

- Nom/Prénom :
- Raison sociale :
- Age :
- Quelle est votre production principale ? Et vos productions secondaires ?
- Faites-vous de la vente directe et/ou des circuits courts ?
- En quelle année vous êtes-vous installé ?
- Avez-vous des associés ?

Si oui : Quel âge ont-ils ?

- Comment vous sentez-vous dans votre activité en ce moment ?
- Est-ce que vous vous imaginez toujours être sur votre ferme dans 5 ans ? Si non, pour quelle raison ?

STRUCTURE & MAITRISE DU FONCIER

- Quelle est votre SAU totale en hectare ?
Si éleveur.euse : Quelle est votre surface en herbe totale ? (ha)
- A quelle surface avez-vous accès depuis vos bâtiments, sans traverser une route ?
- Est-ce qu'une partie de vos terres sont classées en Zone « A Urbaniser » dites AU sur le Plan Local d'Urbanisme en application ?

Si oui : Sur combien d'hectares ?

- Est-ce qu'une partie de vos terres sont classées en Zone Naturelle» dites N sur le Plan Local d'Urbanisme en application ?

Si oui : Sur combien d'hectares ?

- Est-ce qu'une partie de vos terres sont classées en Zone Agricole Protégée dites ZAP sur le Plan Local d'Urbanisme en application ?

Si oui : Sur combien d'hectares ?

- De combien d'hectares êtes-vous propriétaire ?

Vérification : Et donc vous avez bien ... hectares en fermage ?

- Combien avez-vous de propriétaires différents ?
- De quels types de propriétaires s'agissent-ils ?

Relances : Des particuliers ? Des collectivités ? Des entreprises ?

- Quel(s) type(s) de contrat(s) de fermage avez-vous ?

Relances : Des baux ruraux classiques (9 ans) ? Des baux ruraux long terme (plus de 9 ans) ? Des baux ruraux à clauses environnementales ? Des baux précaires ? *Par baux précaires on entend ici tout bail de moins de 9 ans ou l'absence de contrat rédigé par un notaire.*

- Pour chacun de ces types de baux, pouvez-vous me dire quelle surface ils concernent ?
- Comment qualifiez-vous les relations entretenues avec vos propriétaires de manière générale ? Très bonnes -Bonnes -Médiocres - Mauvaises -Très mauvaises
- Est-ce que un ou plusieurs de vos propriétaires comptent récupérer leur terrain à la fin du bail en cours ? *Si oui* : Combien d'hectares sont concernés ?
- Comment estimeriez-vous la pression foncière liée à l'urbanisation dans la zone où vous vous trouvez ? Très importante –Importante –Moyenne –Faible-Très faible ou inexistante
- Comment estimeriez-vous la pression foncière liée à la volonté d'agrandissement des fermes autour de vous ? Très importante- Importante- Moyenne- Faible- Très faible ou inexistante
- *Si est prévu le départ d'un ou plusieurs associés* : Est-ce que ce départ va impacter la surface en AB de votre ferme ?
- Identifiez-vous sur votre ferme des surfaces à risque de ne pas se maintenir en AB ?
Si oui : Combien d'hectares sont concernés ?
- Avez-vous pour projet d'utiliser une partie de votre production ou de vos terres pour des projets de méthanisation ou d'agrophotovoltaïsme ?

SANTE ECONOMIQUE DE LA FERME

- Comment estimeriez-vous la santé économique de votre ferme ?
Très bonne -Bonne -Médiocre - Mauvaise -Très mauvaise
- Comment qualifieriez-vous le poids des emprunts sur l'équilibre financier de votre ferme ? *Très important –Important –Moyen –Faible-Très faible ou inexistant*
- Comment qualifieriez-vous la capacité de résistance de votre ferme face au choc?
Très important –Important –Moyen –Faible-Très faible ou inexistant
- Quel est votre client principal ? Par client principal, on tend celui qui représente la plus grande part de votre chiffre d'affaire.
- Quel part de votre chiffre d'affaire représente-t-il ?
- Quel type de contractualisation avez-vous avec lui ? *Contrat conventionnel (type adhésion coopérative)-Contrat de production sur une longue durée (+ de 3 ans)-Contrat solidaire (AMAP, etc)-Pas de contrat*

PREPARATION DE LA TRANSMISSION

- En quelle année souhaitez-vous définitivement arrêter vos activités ?
- Avez-vous dès-à-présent identifié un ou des repreneurs ? *Si oui* : Compte-t-il reprendre la ferme en poursuivant la certification en AB ?
- Quelles démarches parmi les suivantes avez-vous déjà effectué ? *Inscription au Registre Installation/Transmission ou rédaction d'une annonce pour votre ferme / Formation transmission / Estimation de la valeur économique/patrimoniale de votre ferme / Rencontre de repreneurs potentiels / Autres / Aucunes de ces démarches*
- Comment estimeriez-vous l'attractivité de votre ferme auprès des repreneurs?
Très bonne-Bonne-Médiocre-Mauvaise-Très mauvaise
- Quelle surface parmi vos hectares en fermage et en priorité sont, à votre connaissance, certaines d'être maintenues en AB lors de la transmission?
- Quelle est votre priorité pour la transmission de votre ferme ?
Maintenir l'AB en priorité, Installer quelqu'un en priorité, Option la plus pratique/économique

- Comment estimeriez-vous votre niveau d'acceptabilité d'une reprise par un repreneur non issu du milieu agricole ?
Très important, Important, Moyen, Faible, Très faible ou inexistant
- Comment estimeriez-vous votre niveau d'acceptabilité d'une reprise par quelqu'un qui souhaiterait changer d'atelier de production principale ? *Très important, Important, Moyen, Faible, Très faible ou inexistant*
- Comment estimeriez-vous la faisabilité d'un changement d'atelier de production principale sur votre ferme? *Très important, Important, Moyen, Faible, Très faible ou inexistant*
- Comptez-vous ralentir votre rythme de production ou diminuer vos exigences techniques d'ici votre transmission ? *Oui / Non*
- Logez-vous dans une maison sur votre ferme ou à proximité ? *Si oui* : Que comptez-vous faire de la maison au moment de la transmission?
Vous voulez rester, Vous voulez libérer la maison, Vous voulez rester mais vous avez identifié une autre option de logement pour votre repreneur, Vous voulez libérer la maison mais vous identifiez des obstacles, Vous ne savez pas encore

CONDITIONS DE TRAVAIL ET PERCEPTION DE L'ACTIVITE

- Sur une échelle de 0 à 10, à combien estimeriez-vous la charge temporelle et mentale que vous avez au quotidien ?
- Combien de semaines dans l'année vous sentez-vous surchargé ?
- Estimez-vous nécessaire de prendre des jours de congé ? *Si oui* : En prenez-vous autant que vous le souhaitez ?
- Sur une échelle de 0 à 10, à combien estimeriez-vous la pénibilité de votre métier ?
- Sur une échelle de 0 à 10, à combien estimeriez-vous le plaisir que vous apporte votre métier ?
- Sur une échelle de 0 à 10, à combien estimeriez-vous votre qualité de vie (en prenant en compte votre cadre de vie et votre équilibre vie personnelle/vie professionnelle) ?
- Comment estimeriez-vous votre sentiment d'isolement dans le cadre de votre activité?
Très important, Important, Moyen, Faible, Très faible ou inexistant
- *Si associé(s) ou salarié(s) sur la ferme* : Comment estimeriez la qualité de l'organisation du travail en collectif ? Très bonne, Bonne, Médiocre, Mauvaise, Très mauvaise
- Rencontrez-vous des problématiques techniques récurrentes qui ont un impact conséquent sur votre production ? *Oui/Non*

- Comment estimeriez-vous le poids de la charge administrative et comptable dans vos activités ? *Très important, Important, Moyen, Faible, Très faible ou inexistant*
- Comment estimeriez-vous le niveau de valorisation de vos produits (prix de vente) ? *Très important, Important, Moyen, Faible, Très faible ou inexistant*
- Comment estimeriez-vous votre revenu en prenant en compte votre temps de travail ? *Très important, Important, Moyen, Faible, Très faible ou inexistant*
- Votre revenu est suffisant pour vivre convenablement selon vous ? *Oui/Non*
- Comment estimeriez-vous le niveau de reconnaissance accordée à votre métier ? *Très important, Important, Moyen, Faible, Très faible ou inexistant*
- Avez-vous confiance dans l'avenir de votre filière AB ?
Oui/Non

Relance : Pouvez-vous développer votre pensée ?

RGPD

Est-ce que vous accepteriez que les salariés qui s'occupent des questions d'installation/transmission aient accès à vos réponses de manière non anonymisée ?

Annexe III : Guide d'entretien semi-directif destiné à (auteur, 2025)

1. Pouvez-vous décrire vos différentes missions au sein de la FRAB ?
2. Existe-t-il dans le réseau des autodiagnostic à destination des fermes et si oui sur quelles thématiques ?
3. Est-ce que la FRAB a mené des projets qui ont impliqué la création et la diffusion d'un autodiagnostic auprès des agriculteurs de la région Bretagne ? Si oui, sur quelle(s) thématique(s) et quelles étaient les modalités de ces enquête ?
4. Quels sont les autres types d'enquêtes diffusées par la FRAB ? Sur quelles thématiques portent-elles et quelles sont les modalités de ces enquêtes et sur quoi portent-elles ?
5. Comment sont reçus ces autodiagnostic et les autres enquêtes auprès des agriculteurs ?

Relances

-Quelle sont les taux de réponses observées pour ces différentes enquêtes ?

- Quels types de fermes ont tendance à répondre aux enquêtes et quels types de fermes sont au contraire peu réceptifs ? Adhérent/pas adhérent, type de production, effet géographique ?

6. Qu'est-ce que vous pensez de la pertinence d'un outil d'autodiagnostic pour identifier le risque de non maintien en AB ?

Annexe IV : Guide d'entretien semi-directif à destiné aux agriculteurs enquêtés par téléphone en 2025 (auteur, 2025)

1. Quel est votre ressenti général à propos du questionnaire auquel vous avez répondu par téléphone ?

Relances

-Qu'est-ce qui vous a marqué en bien et en moins bien ?

-Est-ce que vous avez trouvé les questions adaptées à votre réalité ?

2. Aujourd'hui, on réfléchit à créer un outil d'autodiagnostic qui serait composé des mêmes questions que je vous ai posé au téléphone mais que les agriculteurs remplirait informatiquement. Qu'est-ce que vous en pensez ?
3. Pensez-vous que si je ne vous avais pas appelé mais qu'à la place vous aviez reçu un mail avec un lien pour réaliser un autodiagnostic pour évaluer le risque de sortie de la bio de votre ferme, vous l'auriez fait ?

Annexe V : Dimensions, indicateurs et pondération utilisés dans le système de notation de l'étude de 2024 (Augereau, 2024).

Maitrise du Foncier

Terre en propriété

Indicateur	Réponse	Note	Pondération
% des terres en propriété	50	2	2

Terre en fermage

Indicateur	Réponse	Note	Pondération
Type de baux	Baux précaires	0	2
SAU/Nombre de propriétaire	3	2	2
Entente avec les propriétaires	Bonne	4	2
Volonté propriétaires pour le futur de leurs terre	Maintenir en Bio	4	2

Pression du foncier

Indicateur	Réponse	Note	Pondération
Pression Urbaine	Oui	0	2
Conccurrence terre agricole	Oui	0	2
Zone protéger	Non		2

Note final maitrise du foncier	1,71
---------------------------------------	------

Structure de la ferme

Indicateur	Réponse	Note	Pondération
Associés	Non		1
Maison sur l'exploitation	Non	1	2
% de surface accessible/SAU	30	1	2

Note Final - Structure de la ferme	1,00
---	------

Facteurs psychosociaux

Indicateurs	Réponse	Note	Pondération
Evaluation personnelle de la transmissibilité de la ferme		1	0
Volonté de transmission en BIO	Oui,absolument	4	3
Acceptation du changement	Oui	3	1
Raison d'arrêt d'activité	Retraite		1

Note Final - Facteurs psychosociaux	2,50
--	------

Facteurs économique

Indicateur	Réponse	Note	Pondération
Viabilité économique	Oui, totalement	4	2
Satisfaction du revenu/temps de travail	Totalement satisfait	4	2
Vente direct et/ou circuit court	Oui	4	1

Note Final - Facteurs économiques	4
--	---

Anticipation de la Transmission

Indicateurs	Réponse	Note	Pondération
Durée anticipation	3 à 5 ans avant le départ	3	2
Repreneur identifié	Oui	4	2
Formation ou accompagnement suivie	Oui	4	1
Stratégie de transmission	Oui	4	1

Note Final - Anticipation	3,67
----------------------------------	------

Annexe VI : Dimensions, indicateurs et pondération utilisés dans le système de notation de l'étude de 2025 (auteure, 2025)

DIMENSION	INDICATEURS	MODALITES	PONDERATION
Structure et maitrise du foncier	Part des terres en propriété	Si $[0;20] = 0$; $[20;40] = 1$; $[40;60] = 2$; $[60;80] = 3$; $[80;100] = 4$	4
	Types de baux	Moyenne pondérée des surfaces en fermage, facteur 0 pour baux précaires, facteur 2 pour baux classiques et facteur 4 pour baux longue durée et BRCE	3
	Nombre de propriétaire	Si $[1;3] = 1$; $[4;6] = 2$; $[7;9] = 3$; $[10;12] = 4$; $>13 = 0$	1
	Entente avec les propriétaires	Très bonne=4; Bonne=3; Médiocre=2; Mauvaise=1; Très mauvaise =0	2
	Pression urbanisation	Très importante=0 ; Importante=1 ; Moyenne=2; Faible=3 ; Très faible=4	1
	Protection des terres	Moyenne pondérée des surfaces avec facteur 0 pour zone A Urbaniser, facteur 2 pour zone Agricole et facteur 4 pour zone Naturelle et Zone Agricole Protégées	4
	Pression agrandissement des fermes autour	Très importante =0 ; Importante=1 ; Médiocre=2; Mauvaise=3 ; Très mauvaise=4	2
	Morcellement des terres	Part de la surface accessible sur la surface totale: $[0;20] = 0$; $[20;40] = 1$; $[40;60] = 2$; $[60;80] = 3$; $[80;100] = 4$	4
	Besoin impératif d'associé(s)	Oui=4 ; Non= X	2
	Impact départ associé	Si pas de départ = X; Le départ remet en cause le mode de production bio de la ferme = 0	4
Situation économique de la ferme	Santé économique globale	Très bonne= 4; Bonne= 3; Médiocre= 2; Mauvaise = 1; Très Mauvaise=0	2
	Poids des emprunts	Très importante =0 ; Importante=1 ; Moyenne=2; Faible=3 ; Très faible=4	1
	Sécurisation des circuits de vente	Item 1 - Part du chiffre d'affaire du client principal Moins de 33 % du CA =1, de 33 % à 66 % du CA = 2 Plus de 66 % du CA = 0; Item 2 - Type de contrat: Absence de contrat = 0 ; Contrat conventionnel (type adhésion coopérative) = 2 ; Contrat de production sur une longue durée = 4 ; Contrat solidaire (AMAP, etc.) = 4 Moyenne des items arrondie à l'entier le plus proche	2
	Résistance face aux chocs	Très bonne =0 ; Bonne=1 ; Médiocre=2; Mauvaise=3 ; Très mauvaise=4	2

DIMENSION	INDICATEURS	MODALITES	PONDERATION
Préparation de la transmission	Dénarches effectuées	Item 2 - Nombre d'années avant arrêt: 18 mois ou moins =0; entre 18 mois (exclu) et 3 ans= 1, entre 3 ans (exclu) et 4 ans =2, entre 4 ans (exclu) et 5 ans =3, plus de 5 ans =4 Moyenne des items arrondie à l'entier le plus proche	2
	Reprenneur identifié	Oui et il veut s'installer en AB = 4; Non et transmission dans 5 ans ou plus =4; Non et transmission dans [5;4] =3 ; Non et transmission dans [4;3]=2; Non et transmission dans [3;1,5]=1; Non et transmission dans <18 mois; Oui et il veut s'installer en conventionnel = 0. Oui et ne sait pas encore=2	4
	Acceptation NIMA	Très importante=4; Important=3; Moyen=2; Peu importante=1; Très faible/Inexistante=0	3
	Volonté propriétaires maintien en AB	Part de la surface totale que les propriétaires souhaitent maintenir en AB: [0 : 5]=0 ; [6 : 15]=1; [16 :30]=2 ; [50:80]=3 ; [80 :100]=4 (pour le reste de la surface, soit la personne interrogée ne sait pas la position de ses propriétaires, soit ces derniers ne souhaitent pas spécialement maintenir les terres en AB). Ne sait pas du tout=2	4
	Volonté transmission en AB	Bio à tout prix (installation ou agrandissement) =4; Installation à tout prix (maintien de l'entité ferme), Le plus pratique ou avantageux économiquement = 0	4
	Acceptation changement de production	Oui, sans conditions = 4, Oui mais préfère que son atelier fasse partie des productions futures=2, Non=0	2
	Faisabilité changement de production	Très importante=4; Important=3; Moyenne=2, Peu importante=1; Inexistante=0; Ne sait pas=2	1
	Désinvestissement sur la ferme	Oui=0; Non=4	1
	Devenir de la maison	Veut libérer la maison =4; Veut libérer la maison mais identifie un ou des obstacles=2; Veut rester=0; Veut rester mais a d'ors et déjà solution pour loger reprenneur =4, Ne sait pas =2. Si pas de maison et pas d'arrêt prévu = X; Si pas de maison et arrêt prévu = 0	4
	Transmissibilité	Très importante =0 ; Importante=1 ; Moyennement importante=2; Peu Importante=3 ; Inexistante=4	2
Conditions de travail et perception de l'activité	Intensité et qualité au travail	Item 1 - Satisfaction congés: Si considère les congés nécessaires et en prend assez=4; Si ne considère pas les congés nécessaires et n'en prend pas assez=2; Si considère les congés nécessaires mais n'en prend pas assez=0 Item 2 - Charge temporelle et mentale: [0;2] =4; [3;4]=3; [5;6]=2; [7;8]=1; [9;10]=0 Item 3 - Nombre de semaines en surcharge par an: Plus de 8 semaines = 0; De 6 à 8 semaines =1; De 3 à 5 semaines =2; De 1 à 2 semaines =3 Moins d'une semaine = 4 Item 4 - Plaisir et satisfaction au travail: [0;2] =0; [3;4]=1; [5;6]=2; [7;8]=3; [9;10]=4 Item 5 - Pénibilité au travail: [0;2] =0; [3;4]=1; [5;6]=2; [7;8]=3; [9;10]=4 Item 6- Qualité de l'organisation du travail en collectif. Très faible=0; Faible=1; Moyenne=2; Bonne =3; Très bonne=4 Moyenne des items arrondie à l'entier le plus proche [0;2] =0; [3;4]=1; [5;6]=2; [7;8]=3; [9;10]=4	2
	Qualité de vie	Très faible=0; Faible=1; Moyen=2; Important=3; Très Important=4	2
	Isolément	Très faible=0; Faible=1; Moyen=2; Important=3; Très Important=4	2
	Poids de la charge administrative et comptable	Très faible=0; Faible=1; Moyen=2; Important=3; Très Important=4	2
	Problématiques techniques récurrentes	Non =4; Oui et qui impacte la production=0	4
	Sentiment de reconnaissance	Très faible=0; Faible=1; Moyen=2; Important=3; Très Important=4	4
	Valorisation des produits	Très faible=0; Faible=1; Moyenne=2; Importante=3; Très Importante=4	4
	Confiance avenir de la filière AB	Oui =4; Mitigé ou pas d'avis =2; Non =0	3
	Revenu	Item 1 - Satisfaction revenu/temps de travail: Très importante =0 ; Importante=1 ; Moyenne=2; Faible=3 ; Très faible=4 Item 2 - Revenu suffisant Oui=4; Non=0 . Moyenne des items arrondie à l'entier le plus proche	2

Résumé

Depuis 2022, la hausse de l'inflation liée à la reprise post-Covid-19 et au conflit russo-ukrainien a réduit la consommation des produits AB et compliqué le travail des agriculteurs. En 2023, cette situation a entraîné une diminution inédite des surfaces en AB, liée aux déconversions et au non-maintien en AB lors des transmissions. Face à cette tendance, Agrobio35 a repensé sa stratégie pour pérenniser les surfaces en AB du département d'Ille-et-Vilaine. Compte tenu de la hausse des déconversions, ce mémoire vise à évaluer le risque de non-maintien en AB pour tous les types d'arrêt de certification, à approfondir la compréhension des facteurs de risque et à tester l'acceptabilité d'un outil d'autodiagnostic pour identifier automatiquement les exploitations vulnérables. Un système d'évaluation a été construit pour attribuer un niveau de risque de non-maintien en AB aux fermes enquêtées selon leurs réponses à un questionnaire. L'analyse a montré que ces exploitations présentent à la fois des facteurs de risque communs et des risques spécifiques selon le profil de l'exploitation agricole. Certaines exploitations sont particulièrement vulnérables sur le plan économique et des conditions de travail, tandis que les fermes bovin lait anciennement établies semblent les plus résilientes. La transmission aggrave le risque pour les fermes sans repreneur, qui évaluent négativement la transmissibilité de leur exploitation, réduisant leur attractivité auprès des repreneurs à travers plusieurs phénomènes. Le système de notation du risque présente toutefois des limites pour refléter fidèlement les spécificités de chaque situation de ferme, ce qui suggère d'intégrer une dimension qualitative plus importante à l'étude. Enfin, sur la base d'entretiens semi-directifs menés auprès de neuf des fermes déjà enquêtées, l'acceptabilité d'un autodiagnostic apparaît faible, mais elle peut être renforcée en sensibilisant les fermes aux risques au préalable.

Mots clés : arrêt de certification en AB, maintien en AB, risque, système d'évaluation, profil d'exploitation agricole

Abstract

Since 2022, rising inflation linked to the post-Covid-19 recovery and the Russian-Ukrainian conflict has reduced consumption of organic products and complicated the work of farmers. In 2023, this situation led to an unprecedented decrease in organic farming areas, linked to conversions and the failure to maintain organic farming during transfers. Faced with this trend, Agrobio35 has rethought its strategy to sustain organic farming areas in the Ille-et-Vilaine department. Given the increase in conversions, this thesis aims to assess the risk of non-maintenance of organic farming for all types of certification termination, to deepen understanding of risk factors and to test the acceptability of a self-diagnostic tool to automatically identify vulnerable farms. An assessment system was developed to assign a level of risk of non-maintenance of organic farming to the farms surveyed based on their responses to a questionnaire. The analysis showed that these farms have both common risk factors and specific risks depending on the farm profile. Some farms are particularly vulnerable in terms of economics and working conditions, while established dairy farms appear to be the most resilient. Farm transfer exacerbates the risk for farms without a successor, which negatively assess the transferability of their business, reducing their attractiveness to potential buyers through several phenomena. However, the risk rating system has limitations in accurately reflecting the specificities of each farm situation, suggesting that a more qualitative dimension should be incorporated into the study. Finally, based on semi-structured interviews conducted with nine of the farms already surveyed, the acceptability of self-assessment appears low, but it can be strengthened by raising farms' awareness of the risks beforehand.

Key words : Keywords: organic certification suspension, organic certification maintenance, risk, assessment system, farm profile